

**RÉPONSE DE SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GAZ MÉTRO (GAZ MÉTRO) À LA
DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 1 D'OPTION CONSOMMATEURS (OC) À
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GAZ MÉTRO (GM)**

**DEMANDE RELATIVE AU DOSSIER GÉNÉRIQUE PORTANT SUR
L'ALLOCATION DES COÛTS ET LA STRUCTURE TARIFAIRE DE GAZ MÉTRO**

R-3867-2013 PHASE 3B

**GAZ METRO'S PROFITABILITY ANALYSES FOR SYSTEM EXPANSION
PROJECTS**

1. Reference: i) **Exhibit B-0178, GM-7, Doc 1.**

Questions:

Regarding conceptualization of costs included in the profitability analysis:

1.1 Please identify any investments beyond the network itself, which are included as a cost of a network addition in Gaz Metro's profitability analyses.

Réponse :

Le coût d'une addition au réseau, au-delà du coût de base relatif aux branchements et aux conduites, inclut généralement les investissements suivants :

- les frais entrepreneurs (coûts alloués);
- les frais à l'Union des municipalités (payables une seule fois dans certaines municipalités);
- les frais généraux corporatifs (coûts alloués); et
- le coût des programmes commerciaux (le cas échéant).

Le coût de projet considère aussi toute contribution provenant du (des) client(s) et toute subvention ou contribution externe, le cas échéant.

1.2 Specifically identify the incremental amounts of new distribution capacity and transmission capacity away from the network addition that are included.

Réponse :

L'analyse économique d'un projet repose sur une étude technique où la capacité de la conduite de distribution ou de transport (le cas échéant) requise correspond habituellement

***Demande portant sur les coûts marginaux de prestation de services de long terme
appliqués à l'analyse de rentabilité, R-3867-2013***

aux besoins anticipés du ou des clients. Dans certains cas, la capacité des nouvelles conduites peut excéder les besoins immédiats des nouveaux clients dans la mesure où Gaz Métro anticipe un potentiel économique futur (ex. : parc industriel, nouveau quartier, nouvelle municipalité, etc.).

De plus, Gaz Métro prend en compte les investissements en renforcement des réseaux de distribution et de transmission lorsque applicable. Tel que spécifié dans la pièce B-0196, Gaz Métro-7, Document 2, du dossier R-3987-2016, Gaz Métro prévoit un budget en renforcement pour le développement de réseau afin de couvrir des frais reliés au renforcement de la capacité du réseau de distribution et permettre de relier un ou plusieurs clients au réseau actuel. Les investissements en renforcement sur le réseau de distribution visent ainsi à accroître la capacité et la flexibilité opérationnelle du réseau de distribution. Un renforcement du réseau de distribution peut être requis pour desservir de nouveaux clients, de futurs clients potentiels ou des clients actuels désirant ajouter du volume à leur consommation existante.

Le renforcement peut consister, entre autres, de doublage de conduite, de bouclage ou d'un ajustement au poste de compression.

Les coûts de renforcement sont pris en compte dans la rentabilité globale du plan de développement.

2. Reference: i) Exhibit B-0178, GM-7, Doc 1.

Questions:

Regarding incremental system costs which may affect profitability of network extensions and which may be part of long-run marginal costs:

- 2.1 Please provide the amount of new distribution main investment, by size and/or pressure level and material (plastic or steel), in km and dollars, installed from 2006-2015 recorded and 2016-2020 forecast. Divide mains into (a) those allowing the connection or conversion of a number of new customers (part or all of a network expansion); (b) those allowing the connection or conversion of individual new customers (individual infill within existing network); (c) those increasing in capacity or reliability for serving customers at points other than network expansions or new customer connections; and (d) other main investments.

***Demande portant sur les coûts marginaux de prestation de services de long terme
appliqués à l'analyse de rentabilité, R-3867-2013***

Réponse :

Les investissements réels en nouvelles conduites pour les années 2006 à 2016 ainsi que ceux prévisionnels pour 2017 à 2020 sont présentés à l'annexe Q-2.1.

Les données ont été séparées en (a) développement qui correspond aux extensions de réseaux pour de nouveaux clients et en (c) renforcement qui correspond à l'augmentation de la capacité du réseau de distribution. Pour ce qui est de la conduite pour le réseau existant (b), aucun investissement n'est présenté puisqu'il n'y a pas de pose de conduite pour brancher des clients à un réseau existant.

Pour les prévisions 2017 à 2020 de la nouvelle conduite, Gaz Métro prépare un budget pour l'ensemble de la conduite en acier et en plastique et pour tous les diamètres confondus puisque Gaz Métro ne connaît pas le détail de chacun des projets au moment de préparer les budgets.

Prendre note que les quantités et les investissements en conduites réalisés dans le cadre de projets majeurs ont été exclus de l'analyse, car les projets majeurs ne sont pas nécessairement représentatifs des activités récurrentes de Gaz Métro.

- 2.2 Please provide the amount of new distribution measuring and regulating stations (number and dollars), installed from 2006-2015 recorded and 2016-2020 forecast.

Réponse :

Gaz Métro comptabilise les coûts de compteurs de façon globale, soit pour les nouvelles installations et celles existantes, et non pas de façon distincte. Voici le tableau des coûts de compteurs achetés (sans égard à ceux qui ont été installés ou non) entre 2006 et 2016 et la projection des achats de compteurs pour 2017 à 2020.

**Demande portant sur les coûts marginaux de prestation de services de long terme
appliqués à l'analyse de rentabilité, R-3867-2013**

	Année financière	Montant (\$)	Quantité
Réel	2006	3 420 638	15 585
	2007	2 469 197	14 002
	2008	3 072 707	17 377
	2009	2 708 584	17 322
	2010	2 517 169	12 644
	2011	5 057 573	19 595
	2012	3 495 466	16 564
	2013	4 218 832	19 105
	2014	5 788 916	26 922
	2015	4 814 973	14 875
Projection	2016	5 405 337	20 002
	2017	5 350 000	19 553
	2018	7 699 743	21 410
	2019	7 815 239	21 410
	2020	7 845 653	21 410

Quant aux coûts de régulation, Gaz Métro les inclut dans ses coûts de branchement. Le coût de régulation n'est pas suivi de façon distincte.

- 2.3 Please provide the amount of distribution mains replacing existing mains, by size and/or pressure level and material (plastic or steel), in km and dollars, installed from 2006-2015 recorded and 2016-2020 forecast.

Réponse :

Les investissements réels en remplacement de conduites pour les années 2006 à 2016 sont présentés à l'annexe Q-2.3.

Gaz Métro n'est pas en mesure de fournir l'information au niveau des quantités et des investissements prévus pour le remplacement de conduites pour les années 2017 à 2020. Les prévisions ne sont pas établies en fonction de quantités et elles ne sont pas effectuées spécifiquement pour les travaux en remplacement de conduites.

***Demande portant sur les coûts marginaux de prestation de services de long terme
appliqués à l'analyse de rentabilité, R-3867-2013***

Prendre note que les quantités et les investissements en remplacement de conduites réalisés dans le cadre de projets majeurs ont été exclus de l'analyse, car les projets majeurs ne sont pas nécessairement représentatifs des activités récurrentes de Gaz Métro.

- 2.4 Please provide the amount of distribution measuring and regulating stations replacing existing stations (number and dollars) installed from 2006-2015 recorded and 2016-2020 forecast.

Réponse :

Veillez vous référer à la réponse à la question 2.2.

- 2.5 Please provide the amount of new transmission investment (including km of mains and dollars) installed from 2006-2015 recorded and 2016-2020 forecast. Divide investments into (a) those allowing the connection of new service regions and/or new very large customers; (b) those increasing in capacity or reliability for serving existing customers and regions.

Réponse :

Aucun investissement en immobilisation n'a été effectué relativement à de la nouvelle conduite de transmission entre les années 2006 et 2016 et aucun investissement n'est prévu à l'heure actuelle pour de la nouvelle conduite de transmission entre 2017 et 2020.

- 2.6 Please provide the average cost per meter of installing new distribution mains at each diameter up to 25 cm, and separately for steel and plastic mains, for any diameters where new steel mains are more than 5% of the meters of main installed of that diameter.

Réponse :

Les coûts de projets varient en fonction de l'environnement, de la complexité, de l'envergure des travaux à réaliser, du diamètre des conduites et des matériaux utilisés.

Vous trouverez ci-joint un tableau présentant des coûts moyens de projets, par régions, et selon la nature des matériaux pour des projets typiques pour des diamètres entre 5,08 et 15,24 cm. Dû à la très grande variabilité des conditions de réalisation et le nombre de projets limités de projets réalisés pour des conduites de plus de 15,24 cm, il est très difficile pour Gaz Métro de fournir un coût de projets moyens qui est représentatif. Ces projets sont analysés au cas par cas.

Société en commandite Gaz Métro

**Demande portant sur les coûts marginaux de prestation de services de long terme
appliqués à l'analyse de rentabilité, R-3867-2013**

Coût de conduite pour des projets de 50 mln et de 300 mln*

Régions	Zone	Estimation des projets – conduite plastique ¹		Estimation des projets – conduite acier ²	
		50 mln	300 mln	50 mln	300 mln
Québec	Est	11 203 \$	45 181 \$	15 877 \$	51 063 \$
Saguenay-Lac-St-Jean		10 262 \$	41 646 \$	15 794 \$	50 885 \$
Abitibi		11 865 \$	39 485 \$	14 886 \$	48 722 \$
Estrie		10 246 \$	38 943 \$	15 891 \$	50 690 \$
Mauricie		9 186 \$	37 159 \$	15 470 \$	50 189 \$
Montréal-Ouest	Ouest	12 171 \$	46 705 \$	13 723 \$	43 718 \$
Montréal-Est		12 647 \$	45 034 \$	14 384 \$	46 963 \$
Laurentides		10 688 \$	35 021 \$	13 575 \$	42 561 \$
Montréal		11 168 \$	35 784 \$	15 924 \$	51 346 \$

*Mètres linéaires.

¹ Basée sur les coûts moyens prenant comme hypothèse que la conduite est installée dans le gazon.

² Basée sur les contrats généraux prenant comme hypothèse que la conduite est installée dans le gazon.

SYSTEM LOADS AFFECTING LONG-RUN MARGINAL SYSTEM EXPANSION COSTS

3 Reference: i) Exhibit B-0178, GM-7, Doc 1.

Questions:

Regarding system loads that may affect long-run marginal system expansion costs:

3.1 Please identify the system planning capacity requirements (i.e., peak demand) for all customers (stating separately the peak demand for transmission and for distribution) by rate class in each year from 2006-2015 recorded and 2016-2020 forecast.

Réponse :

Transmission

La demande des réseaux de transmission est suivie deux fois par année. Le calcul est fait avec la méthode développée par Artéllys en 2014. Les fichiers permettent d'avoir une vision de la demande sur une période de 10 ans.

Le tableau qui suit présente les débits horaires de pointe pour les réseaux de transmission qui sont suivis annuellement selon la méthode développée par Artéllys.

Débit horaire de pointe (m³/heure)

<u>Réseau de transmission</u>	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Saguenay (Saint-Maurice)	129 500	125 214	124 783	122 204	125 132	125 595	146 928
Abitibi (Rouyn)	28 740	31 494	31 218	31 211	34 597	36 199	39 967
Bécancour	26 360	29 297	29 041	31 215	145 926	145 883	145 839
Montérégie (Saint-Mathieu)	n.d.	237 893	239 922	237 723	238 277	238 937	241 601
Estrie Waterloo/ Windsor	55 820	65 162	64 288	62 449	63 010	65 468	66 673
Estrie Sabrevois/Courval	89 450	94 858	94 148	99 713	104 653	106 862	108 252
Saint-Flavien/Saint-Nicolas	n.d.	3 290	3 398	3 349	3 369	3 389	3 709

Distribution

Pour les réseaux de distribution, un suivi mensuel est fait pour chaque réseau de distribution. Des modèles hydrauliques sont maintenus à jour avec les données de facturations mensuelles, journalières ou horaires des clients.

Ces informations ne sont pas compilées par tarif de clients vu que cette information n'est pas pertinente pour faire le suivi.

**Demande portant sur les coûts marginaux de prestation de services de long terme
appliqués à l'analyse de rentabilité, R-3867-2013**

Tarif

Dans l'allocation des coûts, Gaz Métro calcule la capacité relative de chaque type de clientèle. Par contre, ce calcul n'est pas utilisé par l'Ingénierie pour des fins de planification. Avant 2013, aucune capacité n'était calculée pour les clients interruptibles. Gaz Métro a pu compiler les capacités demandées à partir de 2008.

Tarif	Palier	Capacité demandée par tarif / palier (10 ³ m ³ / an)					
		2008	2009	2010	2011	2013	2014
D1	[0 - 365]	6 880	7 998	10 470	11 510	13 125	9 163
D1	[365 - 1 095]	41 899	45 905	50 916	56 209	89 549	68 057
D1	[1 095 - 3 650]	512 534	544 796	592 751	594 638	665 147	609 952
D1	[3 650 - 10 950]	670 695	663 007	721 269	713 517	722 849	696 579
D1	[10 950 - 36 500]	1 197 740	1 249 144	1 393 112	1 307 511	1 446 524	1 346 311
D1	[36 500 - 109 500]	1 724 422	1 710 335	1 900 395	1 776 302	1 781 951	1 760 465
D1	[109 500 - 365 000]	1 443 681	1 386 239	1 444 422	1 364 516	1 270 852	1 314 610
D1	[365 000 - 1 095 000]	780 449	650 162	652 889	600 545	528 369	569 345
D1	[1 095 000+]	286 770	231 710	224 034	243 239	288 059	305 680
D1-RT		1 671 555	2 383 123	1 861 553	1 486 510	1 398 638	1 335 777
D303		2 532	1 847	2 351	2 391	16 048	19 382
D304		7 744	6 485	5 801	5 461	71 461	59 079
D305		36 605	34 027	73 806	26 134	102 556	61 222
D406		335 339	782 636	635 389	293 468	629 415	925 590
D407		631 460	849 755	452 493	539 324	1 242 260	1 550 888
D408		585 456	661 380	1 016 160	663 906	767 791	1 695 936
D409		194 443	105 120	262 800	201 775	1 091 854	1 405 244
D410		955 373	1 112 520	133 711	69 533	1 112 520	1 769 520
D505		0	0	0	0	470 815	602 968
D506		0	0	0	0	249 740	216 503
D507		0	0	0	0	396 165	306 162
D508		0	0	0	0	342 558	254 040
D509		0	0	0	0	238 494	310 244
D535		0	0	0	0	122 284	170 619
D536		0	0	0	0	135 975	269 440
D537		0	0	0	0	122 824	198 414
D538		0	0	0	0	80 736	56 940
D539		0	0	0	0	50 596	0
Total		11 085 575	12 426 188	11 434 321	9 956 490	15 449 154	17 888 131

**Demande portant sur les coûts marginaux de prestation de services de long terme
appliqués à l'analyse de rentabilité, R-3867-2013**

- 3.2 Please identify the amount of commodity sales provided to all customers (including those served at both distribution and transmission) by rate class in each year from 2006-2015 recorded and 2016-2020 forecast.

Réponse :

Le tableau présenté à l'annexe Q-3.2 illustre les ventes réelles du service de fourniture pour la période du 1^{er} octobre 2006 au 30 septembre 2016, ainsi que les ventes prévisionnelles du 1^{er} octobre 2017 au 30 septembre 2018.

Il est à noter que les prévisions 2019 et 2020 ne sont pas disponibles actuellement.

- 3.3 Please provide the incremental sales by rate class associated with transmission installed in and after 2006 to connect new service regions and new customers.

Réponse :

Gaz Métro n'a installé aucune conduite de transmission pour brancher de nouveaux clients depuis 2006.

- 3.4 Please provide the number of new customer connections by rate class, and within each block of rate D1, divided between residential and business customers, for each year from 2010-2016.

Réponse :

Pose de compteurs de nouveaux clients par segment et par tarifs							
<i>En nombre de ventes signées</i>							
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Résidentiel	5 202	5 179	5 131	3 693	3 426	3 172	2 753
Tarif D ₁	5 202	5 179	5 131	3 693	3 426	3 172	2 753
Palier 0 à 3 649 m ³	4 929	4 826	4 749	3 365	3 178	2 911	2 465
Palier 3 650 à 10 949 m ³	166	197	211	208	163	151	168
Palier 10 950 à 36 499 m ³	64	86	81	57	46	40	58
Palier 36 500 à 109 499 m ³	35	64	73	57	34	58	47
Palier 109 500 à 364 999 m ³	7	6	17	5	4	12	15
Palier 365 000 à 1 094 999 m ³	1			1	1		

**Demande portant sur les coûts marginaux de prestation de services de long terme
appliqués à l'analyse de rentabilité, R-3867-2013**

Pose de compteurs de nouveaux clients par segment et par tarifs							
<i>En nombre de ventes signées</i>							
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Affaires	1 732	2 166	2 386	2 376	2 346	2 358	2 290
Tarif D ₁	1 732	2 164	2 383	2 374	2 341	2 356	2 289
Palier 0 à 3 649 m ³	341	451	412	448	416	497	451
Palier 3 650 à 10 949 m ³	584	670	819	850	835	902	807
Palier 10 950 à 36 499 m ³	530	672	789	735	773	688	709
Palier 36 500 à 109 499 m ³	204	271	269	252	219	180	235
Palier 109 500 à 364 999 m ³	60	75	69	73	82	67	74
Palier 365 000 à 1 094 999 m ³	10	22	20	9	11	16	7
Palier 1 095 000 à 3 649 999 m ³	3	3	5	7	5	4	6
Pallier plus de 3 650 000 m ³						2	
Tarif D ₃		2	3	2	4	2	1
Tarif D ₄					1		
Total	6 934	7 345	7 517	6 069	5 772	5 530	5 043

**LONG-RUN MARGINAL OPERATION COSTS THAT ARE NOT DIRECT COSTS OF
CUSTOMER CONNECTION**

- 4 References:**
- i) **Exhibit B-0178, GM-7, Doc 1**
 - ii) **Exhibit B-0145, GM-6, Doc 2.**

Questions:

Regarding potential elements of long-run marginal operating costs and other overhead costs that are not direct costs of a customer connection identified in Phase 3A:

- 4.1 Please provide or identify the lead-lag study used to develop cash working capital from Gaz Metro's last rate case.

Réponse :

Sous réserve de représentations que Gaz Métro pourrait éventuellement formuler quant à l'utilisation qui serait faite des informations recherchées par la présente question, considérant les enjeux déjà discutés en phase 3A et ceux qui sont discutés dans la présente phase 3B, Gaz Métro signale qu'une étude complète et détaillée du fonds de roulement a été déposée dans le cadre du dossier R-3397-98, à la pièce SCGM-13, Document 11.

De plus, pour les calculs du fonds de roulement déposés dans la cadre de la Cause tarifaire 2017, veuillez vous référer à la p.10 de la pièce B-0244 (Gaz Métro-6, Document 2) du dossier R-3970-2016.

- 4.2 Please provide the number of staff and costs of the staff responsible for administering and marketing new customer connections in each year from 2010-2016. Identify the amount of these costs that is expensed, and the amount that is capitalized and included in the cost of the new connection. Break down staff costs and non-staff costs of acquiring and providing service to these new customers, into costs for residential and business customers.

Réponse :

Gaz Métro n'est pas en mesure de répondre à la question telle que formulée. Gaz Métro ne comptabilise pas les coûts de la manière énoncée par l'intervenant, mais présente toutefois l'information disponible.

Gaz Métro note que la question de l'intervenant porte à la fois sur la phase 3A et la phase 3B.

***Demande portant sur les coûts marginaux de prestation de services de long terme
appliqués à l'analyse de rentabilité, R-3867-2013***

Dépenses d'opération

Considérant que la preuve de la phase 3A est complète et que la Régie en a été saisie et est présentement en délibéré, Gaz Métro soumet respectueusement que les questions portant sur les dépenses d'opération déjà traitées lors de la phase 3A ne sont pas pertinentes à l'étude de la présente phase 3B.

Dépenses capitalisables

Gaz Métro souligne qu'il n'y a pas de coûts capitalisés associés aux activités d'administration et de marketing des nouveaux branchements.

4.3 Please provide company-wide labor expenses in 2012-2016.

Réponse :

Sous réserve de représentations que Gaz Métro pourrait éventuellement formuler quant à l'utilisation qui serait faite des informations recherchées par la présente question, considérant les enjeux déjà discutés en phase 3A et ceux qui sont discutés dans la présente phase 3B, Gaz Métro signale que le montant total des salaires pour 2012 à 2016 est présenté dans le tableau suivant.

Année	Salaires (000 \$)
2012 ⁽¹⁾	109 988
2013 ⁽²⁾	115 783
2014 ⁽³⁾	120 167
2015 ⁽⁴⁾	124 435
2016 ⁽⁵⁾	129 825

⁽¹⁾ R-3809-2012, B-0436, Gaz Métro-12, Document 15, p. 1, col. 2, l.55.

⁽²⁾ R-3871-2013, B-0064, Gaz Métro-4, Document 6, p. 1, col. 1, l.47.

⁽³⁾ R-3916-2014, B-0019, Gaz Métro-4, Document 6, p. 1, col. 1, l.47.

⁽⁴⁾ R-3951-2015, B-0197, Gaz Métro-4, Document 5, p. 1, col. 1, l.47.

⁽⁵⁾ R-3992-2016, B-0119, Gaz Métro-4, Document 5, p. 1, col. 1, l.38.

4.4 Please provide corporate human resources expenses in 2012-2016.

Réponse :

Sous réserve de représentations que Gaz Métro pourrait éventuellement formuler quant à l'utilisation qui serait faite des informations recherchées par la présente question,

**Demande portant sur les coûts marginaux de prestation de services de long terme
appliqués à l'analyse de rentabilité, R-3867-2013**

considérant les enjeux déjà discutés en phase 3A et ceux qui sont discutés dans la présente phase 3B, Gaz Métro signale que le coût de la main-d'œuvre de Gaz Métro, composé des salaires et des avantages sociaux, pour 2012 à 2016 est présenté dans le tableau suivant.

Année	Salaires (000 \$)	Avantages sociaux (000 \$)	Total (000 \$)
2012 ⁽¹⁾	109 988	49 056	159 044
2013 ⁽²⁾	115 783	69 656	185 439
2014 ⁽³⁾	120 167	62 318	182 485
2015 ⁽⁴⁾	124 435	62 804	187 239
2016 ⁽⁵⁾	129 825	64 959	194 784

⁽¹⁾ R-3809-2012, B-0436, Gaz Métro-12, Document 15, p. 1, col. 2, 1.55 et 56.

⁽²⁾ R-3871-2013, B-0064, Gaz Métro-4, Document 6, p. 1, col. 1, 1.47 et 48.

⁽³⁾ R-3916-2014, B-0019, Gaz Métro-4, Document 6, p. 1, col. 1, 1.47 et 48.

⁽⁴⁾ R-3951-2015, B-0197, Gaz Métro-4, Document 5, p. 1, col. 1, 1. 47 et 48.

⁽⁵⁾ R-3992-2016, B-0119, Gaz Métro-4, Document 5, p. 1, col. 1, 1. 38 et 39.

**UNIT COSTS OF NEW CUSTOMER CONNECTIONS AND NETWORK
EXPANSIONS**

5 References: **i) Exhibit B-0178, GM-7, Doc 1**

Questions:

Regarding unit costs of new customer connections and network expansions:

5.1 What is the average number of meters of main per new residential customer (by diameter) installed as part of new residential customer and network connections in each of the last five years (i.e., 2011-2015 inclusively)?

Réponse :

Gaz Métro ne possède pas d'information sur le diamètre des conduites associées aux ventes signées.

Moyenne des longueurs de conduite signées par client d'extension					
<i>En m par client prévu lors de l'approbation du projet; par secteur</i>					
	2011	2012	2013	2014	2015
Résidentiel	8	7	9	9	11
Affaires	375	165	137	164	336

5.2 What is the average number of meters of main per new business customer (by diameter) installed as part of new business customer and network connections in each of the last five years (i.e., 2011-2015 inclusively)?

Réponse :

Veillez vous référer à la réponse à la question 5.1.

5.3 Please provide the number of services installed in each year from 2006-2015 recorded and 2016-2020 forecast by rate class.

**Demande portant sur les coûts marginaux de prestation de services de long terme
appliqués à l'analyse de rentabilité, R-3867-2013**

Réponse :

Branchements de nouveaux clients par segment et par tarif											
<i>En nombre de ventes signées</i>											
	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Résidentiel	2 850	2 587	3 528	2 156	2 541	2 394	2 202	1 762	1 704	1 620	1 589
Tarif D ₁	2 850	2 587	3 528	2 156	2 541	2 394	2 202	1 762	1 704	1 620	1 589
Palier 0 à 3 649 m ³	2 348	2 308	3 155	1 954	2 292	2 078	1 858	1 466	1 478	1 380	1 321
Palier 3 650 à 10 949 m ³	441	182	283	139	157	180	197	191	150	142	155
Palier 10 950 à 36 499 m ³	30	47	44	24	53	75	68	52	40	36	54
Palier 36 500 à 109 499 m ³	28	38	41	36	31	55	64	48	31	50	45
Palier 109 500 à 364 999 m ³	3	12	5	3	7	6	15	4	4	12	14
Palier 365 000 à 1 094 999 m ³					1			1	1		
Affaires	2 207	2 142	2 043	951	1 063	1 292	1 631	1 538	1 614	1 553	1 502
Tarif D ₁	2 207	2 142	2 042	951	1 063	1 290	1 628	1 536	1 609	1 551	1 501
Palier 0 à 3 649 m ³	289	264	241	100	95	111	145	117	152	167	170
Palier 3 650 à 10 949 m ³	729	852	684	293	338	376	528	558	589	621	514
Palier 10 950 à 36 499 m ³	748	656	724	368	403	484	623	567	587	523	528
Palier 36 500 à 109 499 m ³	329	275	304	146	164	221	245	213	189	157	207
Palier 109 500 à 364 999 m ³	93	77	66	40	52	74	63	65	76	61	70
Palier 365 000 à 1 094 999 m ³	18	13	18	4	8	21	19	9	11	16	6
Palier 1 095 000 à 3 649 999 m ³	1	5	4		3	3	5	7	5	4	6
Palier plus de 3 650 000 m ³			1							2	
Tarif D ₃			1			2	3	2	4	2	1
Tarif D ₄									1		
Total	5 057	4 729	5 571	3 107	3 604	3 686	3 833	3 300	3 318	3 173	3 091

À noter que Gaz Métro n'effectue pas de prévision du nombre de branchements en fonction des tarifs et des paliers de volumes.

Prévisions des branchements de nouveaux clients par segment				
<i>En nombre de ventes signées</i>				
	2017	2018	2019	2020
Résidentiel	1 432	1 299	1 481	1 485
Affaires	1 522	1 547	1 592	1 600
Total	2 954	2 846	3 073	3 085

**Demande portant sur les coûts marginaux de prestation de services de long terme
appliqués à l'analyse de rentabilité, R-3867-2013**

5.4 Please provide the average cost of a new service by rate class in current dollars, in each year from 2006-2015 recorded and 2016-2020 forecast. Divide residential into single-family and multi-family.

Réponse :

À noter que Gaz Métro, n'est pas en mesure de distinguer les coûts de branchement des coûts de compteurs des nouvelles ventes individuelles. La séparation de ces coûts a été introduite au cours de l'année 2016 seulement.

Coût moyen des ventes signées de branchements de nouveaux clients par segment et par tarif

En \$ prévus lors de la signature; inclus les coûts de compteurs

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Résidentiel	1 591	1 704	1 942	1 756	1 726	1 901	1 933	2 053	2 167	2 217	2 515
Unifamiliales	2 635	2 653	2 852	2 687	2 608	3 044	3 239	3 055	3 182	3 272	3 360
Tarif 1	2 635	2 653	2 852	2 687	2 608	3 044	3 239	3 055	3 182	3 272	3 360
Palier 0 à 3 649 m ³	2 500	2 614	2 810	2 644	2 565	2 991	3 186	2 957	3 077	3 176	3 201
Palier 3 650 à 10 949 m ³	3 339	3 320	3 620	3 456	3 581	4 075	4 056	4 094	4 839	4 527	5 234
Palier 10 950 à 36 499 m ³	2 047	2 114	2 234	4 488	4 426	2 517	5 291	5 360			5 797
Palier 36 500 à 109 499 m ³											11 036
Condos	703	960	1 086	972	986	1 161	1 216	1 380	1 349	1 389	1 640
Tarif 1	703	960	1 086	972	986	1 161	1 216	1 380	1 349	1 389	1 640
Palier 0 à 3 649 m ³	660	781	869	828	788	872	879	1 029	1 016	1 029	1 163
Palier 3 650 à 10 949 m ³	2 018	3 878	3 550	3 713	4 149	4 385	4 371	3 895	4 637	3 879	4 010
Palier 10 950 à 36 499 m ³	1 655	3 163	4 053	3 758	3 482	3 760	5 658	4 227	4 432	5 036	4 815
Palier 36 500 à 109 499 m ³	2 403	4 150	5 105	3 066	4 209	5 676	5 658	4 795	5 389	5 470	4 794
Palier 109 500 à 364 999 m ³	2 740	4 954	1 978	2 275	3 396	5 533	2 559	15 984	12 740	7 271	7 359
Palier 365 000 à 1 094 999 m ³					14 640			66 770	18 254		
Affaires	3 616	4 234	5 741	4 522	4 804	5 062	5 072	4 668	4 899	4 888	5 785
Tarif 1	3 616	4 234	5 737	4 522	4 804	5 008	5 028	4 666	4 859	4 885	5 782
Palier 0 à 3 649 m ³	2 142	2 850	2 750	2 262	2 245	1 990	2 128	1 971	2 239	2 005	2 315
Palier 3 650 à 10 949 m ³	2 933	3 096	3 349	3 583	3 285	3 358	3 618	3 787	4 108	4 064	4 044
Palier 10 950 à 36 499 m ³	3 446	4 289	4 749	4 510	4 739	5 208	4 911	4 999	4 981	5 431	5 898
Palier 36 500 à 109 499 m ³	4 986	6 329	8 791	8 453	9 075	8 524	7 857	7 228	8 729	8 747	8 492
Palier 109 500 à 364 999 m ³	7 594	9 845	12 505	14 592	13 206	12 114	15 936	12 112	10 635	15 326	17 647
Palier 365 000 à 1 094 999 m ³	16 583	19 851	82 545	16 156	33 520	38 286	38 896	43 393	17 241	14 677	33 119
Palier 1 095 000 à 3 649 999 m ³	0	21 946	54 414		48 793	42 912	55 333	29 174	38 172	25 847	202 234
Palier plus de 3 650 000 m ³			122 221							86 106	
Tarif 3			13 681			63 879	39 810	7 237	29 545	8 377	11 532
Tarif 4									0		
Total	2 149	2 457	2 872	2 488	2 495	2 833	2 929	3 077	3 278	3 356	4 000

**Demande portant sur les coûts marginaux de prestation de services de long terme
appliqués à l'analyse de rentabilité, R-3867-2013**

À noter que Gaz Métro n'effectue pas de prévision des coûts de branchements en fonction des tarifs et des paliers de volumes.

Prévisions du coût moyen des ventes signées de branchements de nouveaux clients par segment <i>En \$ prévus lors de la signature; inclus les coûts de compteurs</i>				
	2017	2018	2019	2020
Résidentiel	1 722	2 164	2 331	2 365
Affaires	4 421	4 957	5 032	5 112

5.5 Please provide the number of meters installed in each year from 2006-2015 recorded and 2016-2020 forecast by rate class.

Réponse :

Poses de compteurs de nouveaux clients <i>En nombre de ventes signées</i>											
	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Total	8 017	7 202	8 348	5 535	6 934	7 345	7 517	6 069	5 772	5 530	5 043

Prévisions de poses de compteurs de nouveaux clients <i>En nombre de ventes signées</i>				
	2017	2018	2019	2020
Total	4 794	4 642	4 956	4 976

5.6 Please provide the average cost of a meter by rate class in current dollars.

Réponse :

Veuillez vous référer à la réponse à la question 5.4 concernant les coûts de compteurs.

5.7 What is the average annual energy sales (expected under normal weather conditions) and peak demand per new residential customer over the last five years? Divide into single-family and multi-family if available. If this data is not available for residential customers,

**Demande portant sur les coûts marginaux de prestation de services de long terme
appliqués à l'analyse de rentabilité, R-3867-2013**

please provide the average annual energy sales (expected under normal weather conditions) and peak demand for the D1 rate block (and for each of the sub-blocks (“sous paliers”) of D1, including D1.1a/b, D1.2, etc.).

Réponse :

Gaz Métro ne dispose pas d'information concernant le volume en pointe pour les nouveaux clients.

Volume annuel moyen des clients résidentiels					
<i>En m³ par client prévu lors de la signature</i>					
	2012	2013	2014	2015	2016
Unifamiliales	2 084	2 157	2 091	2 029	2 125
Condos	3 559	3 810	3 221	4 697	5 958

Pour la capacité demandée, veuillez vous référer à la réponse à la question 3.1

- 5.8 What is the average cost of a new customer connection per residential customer in each of the last five years? Divide into main, service and meter/regulator, and divide into single-family and multi-family if applicable. If this data is not available for residential customers, please provide the average cost of a new customer connection per customer in each of the last five years for the D1 rate block (and for each of the sub-blocks (“sous paliers”) of D1, including D1.1a/b, D1.2, etc.).

Réponse :

Gaz Métro souligne que les coûts de conduite sont attribuables à plusieurs clients, mais que la majorité des poses de compteurs ne nécessite pas de nouvelles conduites. De plus, un projet d'extension qui nécessite une nouvelle conduite peut être attribué à plusieurs clients étalés sur plusieurs années. Gaz Métro présente donc les coûts de conduite par client prévu à terme (après cinq ans). Les coûts de branchements et de compteurs sont présentés à la question 5.4.

Également, Gaz Métro souligne que puisqu'un projet d'extension est attribué à plusieurs clients, il est impossible d'attribuer une conduite à un volume moyen ou à un tarif, les clients de la conduite pouvant se retrouver dans des paliers différents.

**Demande portant sur les coûts marginaux de prestation de services de long terme
appliqués à l'analyse de rentabilité, R-3867-2013**

Coûts moyens en conduite des extensions signées					
<i>En \$ par client lors de l'approbation du projet</i>					
	2012	2013	2014	2015	2016
Unifamiliales	2 591	1 588	1 505	2 305	1 549
Condos	656	1 057	1 750	1 428	3 054
Résidentiel mixte	824	1 032	867	1 299	731

- 5.9 Please identify the total number of customers on the system by rate class in each year from 2006-2015 recorded and 2016-2020 forecast, so that an average number of dollars per customer may be calculated for certain activities.

Réponse :

À noter que Gaz Métro n'effectue pas de prévision officielle du nombre de clients sur la période 2017-2018 et qu'elle n'en effectue aucune pour la période 2019-2020.

Nombre de clients sur réseau par tarif													
<i>En nombre</i>													
	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017p	2018p
Tarif D ₁	164 855	168 829	172 981	177 064	180 046	183 302	188 684	192 283	194 940	197 236	199 850	200 389	201 809
Tarifs D _M et D ₃	1 625	1 670	1 690	1 712	1 684	1 588	187	217	250	265	268	257	257
Tarif D ₄	89	85	82	79	77	76	84	73	86	94	98	97	101
Tarif D ₅	217	188	184	172	179	166	151	138	126	103	80	71	70
Total	166 787	170 773	174 937	179 027	181 986	185 132	189 106	192 711	195 402	197 698	200 296	200 814	202 237

PROFITABILITY OF NETWORK ADDITIONS IN RECENT YEARS

6 Reference: i) Exhibit B-0220, GM-7, Doc 2, Tables 1 and 2, pp. 7-8.

Questions:

Regarding the profitability of individual and aggregate network additions made in recent years, related to Tables 1 and 2 in Reference (i):

6.1 For each network addition made in and after 2012, please provide (i) the cost of the network addition; (ii) the number of customers (divided into residential and non-residential); (iii) annual revenues in the year after the network was installed; (iv) the number of customers and annual revenue added to that network addition (as a result of densification) in each year after installation. Also, identify those specific additions, which were undertaken at the time of street repaving and those undertaken for new industrial parks. If this information is too burdensome, provide data on a sample of 50 extensions in each year and answer part 6.2.

Réponse :

L'information que Gaz Métro fournit est celle lors de l'approbation des projets et non celle signée ou encore réelle. La raison pour laquelle Gaz Métro a fait ainsi est que depuis 2012, les projets approuvés n'ont pas eu la chance d'atteindre le plein potentiel identifié lors de l'approbation.

De plus, l'exercice d'évaluation de la densification tel que spécifié dans la méthodologie de la pièce B-0220, Gaz Métro-7, Document 2, nécessite beaucoup de temps et d'efforts. Néanmoins, l'exercice a été complété globalement pour les années 2009 à 2013. Gaz Métro réfère donc à la réponse à la question 9.3 de la demande de renseignements n° 9 de la Régie (Gaz Métro-9, Document 1).

Le document de l'annexe présente donc le coût prévu lors de l'approbation du projet, soit les coûts de conduite, les coûts de branchement et de compteurs ainsi que les aides financières nettes des contributions prévues des clients. Le document inclut également le nombre de clients prévu lors de la première année de même que les quatre années suivantes ainsi que les revenus associés pour chacune des années.

Veillez vous référer à l'annexe Q-6.1 pour le détail par projet.

**Demande portant sur les coûts marginaux de prestation de services de long terme
appliqués à l'analyse de rentabilité, R-3867-2013**

- 6.2 For each type of residential and business extension (SMA, other extensions, extensions caused by street repaving, and extensions caused by industrial park development) please provide the following amounts in total for extensions in each year in and after 2012: (i) number of customers connecting to each type of extension immediately and annual revenues in the year after the network was installed; (ii) the number of customers and annual revenues added to that network addition (as a result of densification) in each year after the installation to the present (i.e., 2013-2016 additions for connections installed in 2012, 2014-2016 additions for connections installed in 2013, etc.); and (iii) the number of customers projected to connect to each type of extension installed in 2012 and each of the subsequent years in the five and ten year time horizons.

Réponse :

L'information demandée représente de l'information compilée depuis la mise en place de la nouvelle méthodologie. Avant 2016, Gaz Métro ne possède donc pas d'information sur les projets de repavage ou les parcs industriels et n'effectuait pas de projets de type SMA. Pour davantage d'information concernant le nombre de clients et les revenus, voir le tableau suivant.

Nombre de clients et revenus prévus des extensions approuvés en 2016										
<i>Par type</i>										
	Nombre cumulé de clients					Revenus (000 \$)				
	An1	An2	An3	An4	An5	An1	An2	An3	An4	An5
Projet résidentiel	349	665	916	1 074	1 195	155	399	599	746	836
Rentable	230	413	532	588	649	121	300	432	519	568
SMA	119	252	384	486	546	34	100	167	227	267
Projets affaires	196	235	240	242	245	1 220	1 345	1 426	1 445	1 461
Rentable	128	161	165	166	167	1 009	1 111	1 174	1 186	1 192
SMA	58	64	65	66	68	211	234	252	259	269
SMA Parc industriel	10	10	10	10	10	0	0	0	0	0
SMA Repavage	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

- 6.3 Please provide the total number of new residential customers added to the Gaz Metro system in each year from 2009-2015 and estimate the number of new residential customers connected in each year (i) who converted space heating and/or water heating from electricity; (ii) who converted space heating from fuel oil; (iii) who are new residential customers who never had space heating with other fuels.

**Demande portant sur les coûts marginaux de prestation de services de long terme
appliqués à l'analyse de rentabilité, R-3867-2013**

Réponse :

Nouvelles ventes résidentielles signées par type								
<i>En nombre</i>								
	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Conversion électrique avec chauffage	190	172	248	262	79	252	209	206
Conversion mazout avec chauffage	257	259	354	411	627	472	423	272
Autres conversions avec chauffage	57	49	36	68	74	90	122	175
Conversions sans chauffage	165	198	246	249	262	266	250	198
Nouvelles constructions	3 446	4 585	4 375	4 210	2 724	2 414	2 218	1 948

- 6.4 Please estimate the number of new residential customers connected in each year from 2009-2015 who have each of the following gas-fired end-uses installed (i) space heating; (ii) water heating; (iii) clothes drying; (iv) oven/stove; (v) gas fireplace; (vi) gas barbecue; and (vii) any other gas appliances and devices.

Réponse :

Gaz Métro ne dispose pas d'information détaillée demandée concernant le type d'appareils installées chez les clients résidentiels.

- 6.5 Please estimate the number of new residential customers connected in each year from 2009-2015 who have the following combinations of gas-fired end-uses installed (i) space heating without any other gas end use; (ii) space heating and water heating, with or without other gas end uses; (iii) space heating without water heating but with one or more other gas end-uses; (iv) water heating without space heating or any other gas end-uses; (v) water heating without space heating with one or more other gas end uses; and (vi) one or more other gas end uses without both space heating and water heating.

Réponse :

Veillez vous référer à la réponse à la question 6.4.

- 6.6 Please provide any statistics regarding relative profitability of network extensions and/or individual extensions as they are related to the specific end-uses of residential customers attaching to the network.

Société en commandite Gaz Métro

***Demande portant sur les coûts marginaux de prestation de services de long terme
appliqués à l'analyse de rentabilité, R-3867-2013***

Réponse :

Veillez vous référer à la réponse à la question 6.4.

**METHODOLOGY FOR CALCULATION OF THE PROFITABILITY OF SPECIFIC
PROJECTS**

- 7 References:**
- i) Exhibit B-0178, GM-7, Doc 1**
 - ii) Exhibit B-0220, GM-7, Doc 2**

Questions:

Regarding the methodology for making calculations of profitability for specific projects:

- 7.1 Please provide a representative calculation of profitability for an Extension SMA and another more profitable extension for each of the business and residential markets showing all input assumptions and annual outputs (i.e., customers, volumes, and revenues), and if this calculation is developed on a spreadsheet, please provide the spreadsheet with working cells.

Réponse :

Veillez vous référer au fichier Excel déposé en annexe Q-7.1.

- 7.2 Please provide and explain the basis for the following input assumptions regarding the annual cost of network additions used in the profitability analysis of customer connections and networks: (i) the capital structure and return by capital component (debt, common stock, preferred stock); (ii) the useful life of the extension for purposes of analysis; (iii) depreciable lives and net salvage, and the resulting depreciation rates for mains, services, and meters; (iv) property tax base and rate; (v) income tax rates; (vi) accelerated tax depreciation parameters; (vii) the ratemaking treatment of tax depreciation; (viii) inflation rates of future capital and O&M expenses; and (ix) the discount rate.

Réponse :

- i) Structure de capital :

Dette (54,0 %) = 2,82 %

Actions privilégiées (7,5 %) = 4,44 %

Actions ordinaires (38,5 %) = 8,90 %

Base : veuillez vous référer à la décision D-2016-156.

- ii) Vie utile : 40 ans

Base : veuillez vous référer à la réponse à la question 7.1 de la FCEI.

**Demande portant sur les coûts marginaux de prestation de services de long terme
appliqués à l'analyse de rentabilité, R-3867-2013**

iii) Période d'amortissement :

Conduites : 44,4 ans (2,254 % linéaire)

Branchements (incluant compteurs) : 21,0 ans (4,755 % linéaire)

Programmes commerciaux : 10 ans (10 % linéaire)

Valeur résiduelle : aucune

Les autres coûts (les frais généraux, les frais à l'Union des municipalités du Québec, les contributions provenant des clients ou de tierces parties ainsi que les subventions, le cas échéant) sont répartis entre conduites et branchements et amortis en conséquence.

Base : veuillez vous référer aux réponses aux questions 2.1 à 2.4 de la Régie.

iv) Il n'y a pas de taxes foncières, mais une taxe provinciale sur les services publics : à la marge, 1,5 %/an des immobilisations nettes (excluant les programmes commerciaux).

Il y a aussi une redevance annuelle payable à la Régie de l'énergie (= 0,60455 \$/10³m³ livrés) et une autre payable à la Régie du bâtiment (= 0,45600 \$/10³m³ livrés).

Le taux des frais à l'Union des municipalités s'élève à 2 % des frais de conduite de base et des frais de branchements de base si les travaux sont effectués sur le territoire de l'une des municipalités qui ont signé l'accord entre Gaz Métro et l'Union des municipalités.

Base : les taux des redevances à la Régie de l'énergie et à la Régie du bâtiment sont établis d'après la dernière facture reçue par Gaz Métro de chacun des deux organismes, divisée par les volumes réellement distribués de l'année correspondante. Frais de l'UMQ selon l'accord entre Gaz Métro et l'Union des municipalités.

v) Taux d'impôt sur le revenu : 26,9 % (taux fédéral et provincial combinés)

Base : taux fixés par les gouvernements.

vi) Taux d'amortissement accéléré : aucun

vii) Taux d'amortissement fiscaux :

- Conduites : 6 % (solde décroissant)

- Branchements : 6 % (solde décroissant)

- Programmes commerciaux : 10 % (linéaire)

Base : les conduites et branchements sont de catégorie 51 (aux fins de la déduction pour amortissement). L'amortissement fiscal des programmes commerciaux est

***Demande portant sur les coûts marginaux de prestation de services de long terme
appliqués à l'analyse de rentabilité, R-3867-2013***

identique à l'amortissement comptable à la suite d'un ruling obtenu de l'Agence du revenu du Canada.

viii) Taux d'inflation : 0 %

ix) Taux d'actualisation et coût en capital prospectif pondéré : 5,28 %

Base : veuillez vous référer à la décision D-2016-156 ainsi qu'à la réponse à la question 11.2 de la demande de renseignements n° 2 de l'expert du ROÉÉ (Gaz Métro-9, Document 6).

x) Autres intrants génériques :

- a. Frais généraux corporatifs de 14,53 % (Base : veuillez vous référer au dossier R-3958-2015, Gaz Métro-2, Document 1, p. 2 et 3 pour les explications du calcul et aux réponses aux questions 7.1 et 7.2 de la demande de renseignements n° 9 de la Régie pour la grille à jour)
- b. Les analyses de rentabilité considèrent des frais d'opération statutaires de 157 \$/an par client, non indexés (Base : décision D-2013-106).

xi) Les intrants spécifiques à chacun des projets sont les suivants :

- a. Les frais de conduite de base
- b. Les frais généraux entrepreneurs relatifs aux conduites
- c. Les frais de branchement de base
- d. Les frais généraux entrepreneurs relatifs aux branchements
- e. Les coûts de compteurs
- f. Les coûts de projets non amortissables (terrains)
- g. Les dépenses relatives aux programmes commerciaux (le cas échéant) tels que le PRC et le CASEP
- h. Toute contribution du (des) client(s) (le cas échéant)
- i. Toute subvention ou contribution externe déterminée
- j. Le nombre de clients
- k. Le volume de ventes (en m³)
- l. Le taux de distribution (en ¢/m³)

Base :

Pour l'estimation des frais de conduite et de branchement (y compris les frais entrepreneurs, le coût des compteurs et les coûts non amortissables), se référer

**Demande portant sur les coûts marginaux de prestation de services de long terme
appliqués à l'analyse de rentabilité, R-3867-2013**

Gaz Métro-9, Document 1). En complément d'information pour les frais entrepreneurs, veuillez vous référer à la pièce B-0322, Gaz Métro-19, Document 2, p. 47 à 49 de la Cause tarifaire 2014, R-3837-2013.

Pour les dépenses relatives aux programmes commerciaux, veuillez vous référer à l'annexe Q-7.2 pour le PRC et pour le CASEP, au *Mécanisme convenu par le groupe de travail à la phase 2 du PEN – R-3599-2006*, p. 35 et 36.

Pour la contribution du (des) client(s), celle-ci est déterminée au cas par cas de façon à atteindre un niveau de rentabilité jugé suffisant pour le projet.

Les subventions ou contributions externes, lorsque accessibles, sont établies au cas par cas de façon à atteindre un niveau de rentabilité jugé suffisant pour le projet ou selon les sommes qui sont disponibles.

7.3 Please provide actual inflation factors for gas capital spending and gas O&M spending for 2005-2016 recorded and projected inflation factors for 2017-2020.

Réponse :

Le tableau suivant présente le taux d'inflation présenté dans la pièce sur l'évolution du coût de service déposé dans le cadre des causes tarifaires de Gaz Métro (par exemple : R-3879-2014, B-0735, Gaz Métro-109, Document 4, 1.13). Le tableau fait également référence à la réponse de la question 4.6 du document B-0225, Gaz Métro-8, Document 7, de la phase 3A du présent dossier.

Année	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Inflation	2,2%	1,6%	1,6%	0,9%	1,4%	2,6%	2,6%	1,6%	3,3%	1,6%	2,4%
Année	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Inflation	2,0%	1,3%	2,3%	0,6%	1,3%	2,6%	2,4%	1,1%	1,1%	1,8%	2,0%

Les taux d'inflation prévus pour 2017 à 2020 sont :

Année	2017	2018	2019	2020
Taux d'inflation projetés	1,5%	1,9%	2,0%	2,1%

7.4 Please provide information as to how Gaz Metro calculates revenues received from customers in the profitability analysis. This information should include (but not be limited to) (i) the customer charges and volumetric rates included in the calculation; and (ii) assumed rates of escalation of Gaz Metro customer charges and volumetric rates.

**Demande portant sur les coûts marginaux de prestation de services de long terme
appliqués à l'analyse de rentabilité, R-3867-2013**

Réponse :

- i) Les produits considérés dans l'analyse de rentabilité sont simplement le résultat de la multiplication d'un volume par un taux volumétrique. Comme le volume consommé et le nombre de clients peuvent augmenter dans les premières années, le taux peut être ajusté annuellement en considérant les *Conditions de service et Tarif* actuellement en vigueur de Gaz Métro et en appliquant chaque année le meilleur tarif disponible pour chacun des clients, avec tous les rabais applicables (le cas échéant). S'il y a plus d'un client, le taux volumétrique applicable est la moyenne pondérée des taux des différents clients. Quand les volumes consommés et le nombre de clients se stabilisent, le taux volumétrique est fixé pour les années restantes (aucune inflation considérée).
- ii) Il n'y a pas d'inflation associée aux taux volumétriques ni aux charges d'exploitation dans les analyses de rentabilité des projets.

- 7.5 If revenues for any rate components in addition to distribution are included in Gaz Metro's profitability analysis, please identify those components. Specifically, provide the current rates and rates of future escalation, and identify any incremental costs for these non-distribution rate components that may offset some or all of the revenue.

Réponse :

Il n'y a pas d'autres tarifs que les tarifs de distribution inclus dans les analyses de rentabilité de projets.

- 7.6 Please provide internal engineering manuals or other documentation regarding the estimation of gas loads from new customers for use in the profitability analysis.

Réponse :

Veillez vous référer au *Guide de référence : contrat de distribution et de vente de gaz naturel efficacité énergétique – client sur réseau – 75 000 m³ et moins – partenariat (affaires et résidentiel* de Gaz Métro, déposé en annexe Q-7.6.

- 7.7 Does Gaz Metro include the \$300 connection charge in Tariff Section 17.1.1.1 for new residential connections as revenue in its profitability analysis? If not, why not.

***Demande portant sur les coûts marginaux de prestation de services de long terme
appliqués à l'analyse de rentabilité, R-3867-2013***

Réponse :

Gaz Métro n'inclut pas les frais de branchement de 300 \$ de la section des tarifs 17.1.1.1 pour les nouveaux clients résidentiels comme un revenu dans son analyse de rentabilité. Gaz Métro utilise le montant de 300 \$ comme une contribution qui réduit l'investissement total.

- 7.8 Is the \$300 connection charge accounted for by Gaz Metro (i) as revenue in the year received or (ii) as a contribution in aid of construction that offsets gross plant, or (iii) as some combination of the two?

Réponse :

Veillez vous référer à la réponse à la question 7.7.

- 7.9 Can the spreadsheet or other calculation method used by Gaz Metro identified in response to Question 7.1 also be used to analyze a shorter life of gas service that might arise due to future environmental regulations? If so, explain how; if not, why not.

Réponse :

Oui, le modèle d'évaluation de la rentabilité peut être adapté en fonction de la durée de vie d'un projet spécifique. Certains projets ont d'ailleurs été évalués selon une durée de vie différente de 40 ans.

8 Reference: i) Exhibit B-0178, GM-7, Doc 1, pp. 8-9

Questions:

Regarding the methodology for making calculations of profitability for specific projects:

- 8.1 Please provide an estimate of the percentage savings when a gas network addition is made at the time of street repaving relative to the cost if done at a different time than street repaving.

Réponse :

Pour un projet moyen dont le tracé de conduite principale serait situé en totalité sous les infrastructures municipales (chaussée ou trottoir), une économie d'environ 30 % serait

**Demande portant sur les coûts marginaux de prestation de services de long terme
appliqués à l'analyse de rentabilité, R-3867-2013**

possible sur la portion des coûts de service entrepreneur en présumant que le projet serait réalisé de manière coordonnée avec les travaux municipaux.

- 8.2 Please provide documentation supporting the statements regarding refusal of municipalities to allow Gaz Metro to install new mains and services in recently repaved areas.

Réponse :

Gaz Métro et l'Union des municipalités du Québec (UMQ) ont une entente de principe qui s'est conclue en décembre 2013. Cette entente s'inscrit dans un contexte où plusieurs revendications en rapport à l'implantation des réseaux techniques urbains (RTU) dans les municipalités étaient amorcées. En effet, les municipalités avaient de plus en plus d'exigences face aux RTU et décrétaient des frais quant à l'exécution de leurs travaux. C'est dans cette optique que Gaz Métro et l'UMQ ont décidé conjointement de négocier une approche globale avec les municipalités du Québec afin de faciliter les processus de part et d'autre.

Pour en venir à une entente, plusieurs éléments ont été discutés dont le principe de ne plus intervenir dans les chaussées neuves, de moins de cinq ans d'existence. Ce principe était une prérogative des municipalités. Cette prérogative s'est traduite par l'article 3d de l'entente de principe entre Gaz Métro et l'UMQ :

« d) Gaz Métro s'engage par ailleurs à limiter ses interventions, lorsque possible, dans les chaussées ayant fait l'objet d'une intervention majeure depuis moins de cinq (5) ans. Advenant qu'il soit nécessaire pour Gaz Métro d'intervenir à l'intérieur de cette période, une entente particulière avec la municipalité devra être conclue. »

- 8.3 Please provide the number of new customers connected to the Gaz Metro system in each year from 2006-2015 in areas where gas was installed at the time of repaving.

Réponse :

Gaz Métro ne compilait ni ne faisait de suivi concernant les projets d'extension ou les ventes associées au repavage avant l'adoption de la méthodologie présentée en janvier 2017 à la pièce B-0178, Gaz Métro-7, Document 1. Gaz Métro ne dispose donc d'aucune information sur le nombre de nouveaux clients associés au repavage entre 2006 et 2015.

9 Reference: i) **Exhibit B-0178, GM-7, Doc 1, pp. 8-9.**

Questions:

Regarding the special treatment of industrial park projects:

9.1 Please provide an estimate of the percentage savings when a gas network addition is made at the time of industrial park development relative to the cost if done at a different time.

Réponse :

Pour un projet moyen dont le tracé de conduite principale serait situé en totalité sous les infrastructures municipales (chaussée ou trottoir), une économie d'environ 30 % serait possible sur la portion des coûts de service entrepreneur en présumant que le projet serait réalisé de manière coordonnée avec les travaux municipaux.

10 Reference: i) **Exhibit B-0220, GM-7, Doc 2, p. 8, lines 1-12**

Questions:

Regarding Reference (i) and the 4.48% additional profitability of network projects due to increased gas consumption by customers who did not immediately connect to the network but connected later (i.e. densification):

10.1 Please provide documentation of the costs and revenues received over time from the individual projects from the 2009-2011 Fiscal Years that were analyzed to reach this conclusion.

Réponse :

Le fichier Excel en annexe Q-10.1 présente, par projet, pour chacun des plans de développement des ventes 2009, 2010 et 2011, les investissements totaux *a posteriori* et les revenus de distribution *a posteriori*.

10.2 Please explain why Gaz Metro believes that this analysis of business customers provides a reasonable estimate for residential customers.

***Demande portant sur les coûts marginaux de prestation de services de long terme
appliqués à l'analyse de rentabilité, R-3867-2013***

Réponse :

Veillez vous référer à la réponse à la question 4.10 de la demande de renseignements n° 2 de la FCEI (Gaz Métro-9, Document 3).

11 Reference: i) Exhibit B-0220, GM-7, Doc 2, Annexe 1

Questions:

11.1 Please explain why the sales volumes for residential and small business customers in Year 1 were, in most cases, higher than the cumulative sales volumes and cumulative revenues in Year 2. What caused the decline?

Réponse :

Les ventes présentées au plan de développement incluent celles nécessitant des investissements pour de nouveaux clients et des ajouts dont la consommation sera récurrente, mais également pour celles ponctuelles de chauffage de construction temporaire. Le chauffage temporaire sert au chauffage des chantiers de construction en période hivernale et au mûrissement du béton. Comme le chauffage temporaire s'effectue en début de projets, le nombre de nouveaux clients et les volumes sont généralement plus élevés à l'an 1 qu'à l'an 2.

11.2 For each year of the development plans described in the spreadsheets (i.e. 2008-2009 to 2015-2106) please provide the rates used to calculate residential revenues.

Réponse :

Veillez vous référer au fichier déposé en annexe Q-11.2.

Société en commandite Gaz Métro
Demande portant sur les coûts marginaux de prestation de long terme appliqués à l'analyse de rentabilité, R-3867-2013

Développement du réseau
Nombre de mètres de nouvelles conduites et coûts d'installation de 2006 à 2020
(en mètres linéaires et \$)

Type de conduite	Diamètre	Réal 2006		Réal 2007		Réal 2008		Réal 2009		Réal 2010		Réal 2011		Réal 2012		Réal 2013		Réal 2014		Réal 2015		Réal 2016	
		Qté	\$																				
Acier	60,3	25	17 576	5	6 154	-	-	126	57 749	-	-	-	-	-	-	88	57 326	34	62 449	42	26 268	18	31 745
	114,3	659	303 768	59	78 355	-	-	2 831	811 784	29	22 391	-	-	-	-	680	525 987	169	141 535	355	515 046	57	89 268
	168,3	-	-	19	739	-	-	2 924	883 419	137	106 963	-	-	-	-	1 627	1 275 445	593	314 620	157	312 303	1 876	1 209 480
	219,1	-	-	-	0	372	122 838	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	395	708 707
Plastique	26,7	-	-	-	-	-	-	-	-	1	161	-	-	-	-	-	-	4	1 747	-	-	-	-
	42,2	-	-	-	-	1	247	57	12 562	-	-	-	-	-	-	113	48 130	-	-	35	12 854	-	-
	60,3	60 795	6 931 533	23 020	2 569 710	23 212	2 991 222	19 848	2 455 380	18 217	2 461 484	24 534	3 184 467	9 205	1 590 938	19 911	4 248 118	13 789	3 431 057	11 440	2 763 399	21 329	4 534 175
	114,3	60 360	8 459 492	29 250	3 988 439	27 760	4 247 617	20 840	3 241 061	17 050	2 396 785	18 627	2 883 077	10 610	1 895 862	31 783	6 922 604	23 343	4 942 448	25 643	6 738 463	30 796	7 506 148
	168,3	15 784	2 464 716	6 531	1 160 297	6 774	1 123 815	16 731	2 270 337	3 817	1 045 469	1 972	412 370	2 258	464 599	22 344	4 195 381	14 457	4 525 498	18 629	4 146 984	14 208	4 512 726
	219,1	-	-	-	-	81	29 884	225	58 980	-	-	-	-	-	-	7 252	2 075 183	4 002	1 108 579	3 441	671 164	221	48 018

Type de conduite	Diamètre	Prévision 2017		Prévision 2018		Prévision 2019		Prévision 2020	
		Qté	\$	Qté	\$	Qté	\$	Qté	\$
Acier et Plastique	Tout diamètre confondus	59 188	16 688 402	67 730	19 011 286	57 730	16 442 906	57 730	16 459 105

Renforcement du réseau de distribution
Nombre de mètres de nouvelles conduites et coûts d'installation de 2006 à 2020
(en mètres linéaires et \$)

Type de conduite	Diamètre	Réal 2006		Réal 2007		Réal 2008		Réal 2009		Réal 2010		Réal 2011		Réal 2012		Réal 2013		Réal 2014		Réal 2015		Réal 2016	
		Qté	\$	Qté	\$	Qté	\$	Qté	\$	Qté	\$	Qté	\$	Qté	\$	Qté	\$	Qté	\$	Qté	\$	Qté	\$
Acier	114,3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	94	237 629	-	-	-	-
	168,3	5	1 220	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Plastique	60,3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	169	60 809	-	-	10	5 618
	114,3	25	3 108	-	-	105	31 556	2 377	402 247	-	-	418	135 283	-	-	235	63 585	454	281 482	311	294 207	79	49 110
	168,3	8 891	1 237 568	2 975	510 361	-	-	2 884	643 630	-	-	89	81 086	-	-	1 958	588 528	-	-	210	219 689	6 860	2 563 159
	219,1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	893	241 514	-	-	-	-	1 029	331 713

Type de conduite	Diamètre	Prévision 2017		Prévision 2018		Prévision 2019		Prévision 2020	
		Qté	\$	Qté	\$	Qté	\$	Qté	\$
Acier et Plastique	Tout diamètre confondus		1 186 732		1 174 065		1 191 784		1 192 959

Société en commandite Gaz Métro

Demande portant sur les coûts marginaux de prestation de services de long terme appliqués à l'analyse de rentabilité, R-3867-2013

Amélioration du réseau
 Nombre de mètres de conduites installées en remplacement et coûts d'installation de 2006 à 2016
 (en mètres linéaires et \$)

Type de conduite	Diamètre	Réal 2006		Réal 2007		Réal 2008		Réal 2009		Réal 2010		Réal 2011		Réal 2012		Réal 2013		Réal 2014		Réal 2015		Réal 2016	
		Qté	\$	Qté	\$	Qté	\$	Qté	\$	Qté	\$	Qté	\$	Qté	\$	Qté	\$	Qté	\$	Qté	\$	Qté	\$
Acier	60,3	61	12 228	-	-	-	-	-	-	877	144 494	901	211 664	229	38 259	121	38 390	32	20 163	-	-	-	-
	114,3	836	205 818	47	32 425	-	-	1 364	1 002 573	518	555 958	659	346 366	785	138 133	106	137 813	8	11 771	-	-	10	18 519
	168,3	29	5 834	-	-	-	-	-	-	289	622 055	1 178	572 600	15	10 625	445	215 132	832	2 180 734	977	592 830	1 476	1 530 754
	219,1	-	-	-	-	-	-	240	186 617	507	223 602	812	271 363	-	-	73	159 716	56	86 576	153	651 444	-	-
	323,9	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	270	774 402	-	-	-	-
Plastique	26,7	-	-	-	-	-	-	-	-	1	521	-	-	-	-	1	843	-	-	-	-	-	-
	42,2	-	-	-	-	-	-	-	-	4	1 074	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	60,3	3 334	590 314	1 247	226 820	2 919	562 243	6 931	1 687 448	16 151	2 548 151	14 706	4 558 293	8 633	2 113 187	15 981	4 955 604	13 688	5 307 897	20 848	8 003 998	14 303	4 769 466
	114,3	3 210	815 409	2 804	481 718	3 541	959 319	12 383	3 329 564	4 761	916 111	9 867	3 584 207	4 063	1 473 464	7 194	2 381 707	3 854	828 714	5 052	2 386 476	6 428	2 691 710
	168,3	625	565 394	1 899	766 481	4 525	569 725	1 742	725 181	6 448	1 756 088	2 113	599 068	5 730	2 458 191	7 394	2 756 223	6 571	3 151 495	5 918	2 676 247	5 158	3 120 507
	219,1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	361	19 636	3 087	2 112 560	262	245 370	226	133 855

Société en commandite Gaz Métro

Demande portant sur les coûts marginaux de prestation de services de long terme appliqués à l'analyse de rentabilité, R-3867-2013

Revenus de fourniture (000\$)
du 1er octobre 2006 au 30 septembre 2016 et projections du 1er octobre 2017 au 30 septembre 2018 et
projections du 1er octobre 2017 au 30 septembre 2018

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	DT2017	DT2018	
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	
Revenus Fourniture														
Gaz réseau, Achat/vente et Prix fixe														
1	Petit et moyen débit :													
2	Tarif 1	540 750 \$	453 742 \$	461 112 \$	464 177 \$	355 841 \$	348 903 \$	253 266 \$	243 489 \$	308 468 \$	271 695 \$	195 930 \$	312 341 \$	335 659 \$
3	Tarif M	200 524 \$	156 811 \$	161 290 \$	154 149 \$	120 157 \$	107 819 \$	72 214 \$	52 168 \$	61 597 \$	48 278 \$	27 432 \$	2 293 \$	- \$
4	Tarif 3.3	1 304 \$	430 \$	103 \$	247 \$	229 \$	157 \$	1 621 \$	1 988 \$	2 342 \$	2 300 \$	1 677 \$	2 456 \$	2 440 \$
5	Tarif 3.4	3 555 \$	1 523 \$	839 \$	692 \$	638 \$	563 \$	5 358 \$	6 907 \$	9 259 \$	7 979 \$	5 956 \$	7 695 \$	8 725 \$
6	Tarif 3.5	5 527 \$	3 200 \$	2 256 \$	1 822 \$	1 547 \$	1 373 \$	5 633 \$	8 265 \$	10 030 \$	9 308 \$	6 219 \$	11 756 \$	10 852 \$
7	Petit et moyen débit	751 660 \$	615 707 \$	625 599 \$	621 086 \$	478 412 \$	458 816 \$	338 092 \$	312 819 \$	391 695 \$	339 560 \$	237 216 \$	336 541 \$	357 676 \$
8	Grand débit :													
9	Tarif 4.6	36 875 \$	26 269 \$	27 340 \$	15 454 \$	15 142 \$	13 351 \$	7 640 \$	7 263 \$	11 151 \$	10 606 \$	7 642 \$	11 794 \$	11 924 \$
10	Tarif 4.7	40 368 \$	24 443 \$	19 254 \$	11 072 \$	21 402 \$	24 559 \$	13 729 \$	12 548 \$	13 524 \$	11 203 \$	8 148 \$	15 483 \$	16 889 \$
11	Tarif 4.8	53 352 \$	46 854 \$	51 644 \$	39 981 \$	23 845 \$	3 022 \$	1 \$	0 \$	4 837 \$	10 436 \$	8 974 \$	22 910 \$	30 444 \$
12	Tarif 4.9	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	19 553 \$	20 430 \$	17 491 \$	15 969 \$	18 583 \$	7 105 \$	- \$	- \$	- \$
13	Tarif 4.10	(17) \$	0 \$	0 \$	0 \$	(0) \$	0 \$	(0) \$	(0) \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
14	AutreTarif	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	(6) \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
15	Continu	130 577 \$	97 566 \$	98 238 \$	66 508 \$	79 943 \$	61 356 \$	38 861 \$	35 779 \$	48 095 \$	39 350 \$	24 764 \$	50 187 \$	59 257 \$
16	Tarif 5.5	41 531 \$	26 209 \$	24 258 \$	30 172 \$	22 206 \$	22 635 \$	16 850 \$	12 134 \$	11 880 \$	8 971 \$	5 618 \$	9 269 \$	11 336 \$
17	Tarif 5.6	36 874 \$	24 719 \$	27 313 \$	22 636 \$	18 720 \$	15 734 \$	10 150 \$	7 773 \$	8 421 \$	4 739 \$	2 232 \$	2 763 \$	3 778 \$
18	Tarif 5.7	33 852 \$	14 638 \$	15 424 \$	12 915 \$	10 132 \$	9 309 \$	6 637 \$	6 563 \$	4 521 \$	2 024 \$	1 324 \$	1 636 \$	573 \$
19	Tarif 5.8	41 828 \$	36 153 \$	26 052 \$	13 329 \$	23 781 \$	1 290 \$	0 \$	(0) \$	1 202 \$	1 472 \$	16 \$	- \$	- \$
20	Tarif 5.9	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	2 223 \$	2 487 \$	4 768 \$	2 953 \$	2 083 \$	543 \$	- \$	- \$	- \$
21	Tarif 5.10	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
22	Tarif Gaz d'appoint	1 414 \$	1 407 \$	934 \$	902 \$	1 374 \$	678 \$	990 \$	2 489 \$	1 848 \$	4 078 \$	2 060 \$	- \$	2 978 \$
23	Interruptible	155 498 \$	103 125 \$	93 981 \$	79 955 \$	78 436 \$	52 132 \$	39 395 \$	31 912 \$	29 954 \$	21 826 \$	11 251 \$	13 668 \$	18 665 \$
24	Grand débit	286 075 \$	200 691 \$	192 218 \$	146 463 \$	158 379 \$	113 488 \$	78 256 \$	67 691 \$	78 049 \$	61 176 \$	36 015 \$	63 855 \$	77 922 \$
25	TOTAL	1 037 735 \$	816 398 \$	817 817 \$	767 549 \$	636 791 \$	572 304 \$	416 348 \$	380 510 \$	469 744 \$	400 736 \$	273 231 \$	400 396 \$	435 598 \$

L'annexe Q-6.1 est déposée en fichier Excel distinct.

L'annexe Q-7.1 est déposée en fichier Excel distinct.

PROGRAMME DE RABAIS A LA CONSOMMATION (PRC)

EN VIGUEUR AU 1^{ER} JUIN 2014

Société en commandite Gaz Métro

Approuvé par la décision D-2014-077 de la Régie de l'énergie

1 DÉFINITIONS

Dans le Programme de rabais à la consommation (PRC), les mots et abréviations suivants ont le sens qui leur est donné ci-dessous :

Bénéficiaire	Personne à qui le distributeur octroie un PRC.
Distributeur	Gaz Métro
PRC	Programme de rabais à la consommation
Régie	Régie de l'énergie
Client	Une personne physique ou morale, une société ou un organisme ayant conclu un contrat avec le distributeur
Client résidentiel	Personne encourant des dépenses admissibles pour un immeuble unifamilial, un condominium individuel, un duplex ou un triplex
OMA - programme commercial	Engagement contractuel du bénéficiaire à consommer un volume annuel de gaz naturel minimal pour avoir droit au PRC. Le volume annuel de gaz naturel est établi en fonction du volume de consommation du client nécessaire à la rentabilisation, pour Gaz Métro du montant consenti en vertu du PRC

2 DISPOSITIONS GÉNÉRALES

2.1 Champs d'application

L'objectif du PRC est de favoriser la consommation du gaz naturel par l'implantation d'équipements utilisant ce combustible.

Ces implantations d'équipements doivent s'inscrire à l'intérieur de l'un des deux champs d'application suivants :

2.1.1 L'augmentation des volumes de gaz retirés chez un client existant.

2.1.2 La réalisation d'une nouvelle vente de gaz chez un nouveau client.

2.2 Admissibilité

2.2.1 Le PRC peut être offert à un bénéficiaire qui encourt des dépenses admissibles visées à l'article 2.5.

2.3 Nature et limite du PRC

2.3.1 Le montant versé en vertu du PRC est établi de manière à offrir au bénéficiaire de rentabiliser, de façon juste et raisonnable, l'implantation de nouveaux équipements utilisant le gaz naturel.

2.3.2 La valeur des mensualités prévues être versées au cours de la période contractuelle est actualisée au taux pondéré du coût en capital prospectif du distributeur, tel qu'approuvé par la Régie et en vigueur au moment où le contrat est signé par le distributeur.

2.3.3 Le montant versé en vertu du PRC en ϕ/m^3 est établi en multipliant la valeur d'une mensualité en dollars (\$) par 12 X 100 et en divisant ce produit par la consommation annuelle minimale à laquelle le client s'est engagé.

2.3.4 Le montant versé en vertu du PRC en ϕ/m^3 ne doit pas être supérieur à 100 % du taux unitaire moyen du tarif de service de distribution convenu avec le client.

2.3.5 Les montants versés en vertu du PRC devront permettre au distributeur d'assurer la rentabilité du raccordement.

- 2.3.6 Le versement en vertu de ce programme s'effectuera sous forme d'un seul paiement ou, sur demande du client, en versements mensuels fixes répartis sur la période contractuelle.
- 2.3.7 Le montant total versé en vertu du PRC ne peut dépasser 100 % des dépenses admissibles.
- 2.3.8 Le distributeur ne peut, par son montant versé en vertu du PRC, être tenu responsable des dettes ou engagements financiers du bénéficiaire.

2.4 Conditions à l'obtention du PRC

- 2.4.1 Pour être éligible au PRC, le bénéficiaire doit s'engager par contrat à consommer du gaz naturel pour un terme initial d'au moins cinq ans.
- 2.4.2 Le bénéficiaire doit respecter son OMA - programme commercial.
- 2.4.3 Si le bénéficiaire ne consomme pas le volume minimal annuel au cours de l'une ou l'autre des périodes de 12 mois convenues au contrat, Gaz Métro arrêtera les versements mensuels et réclamera, s'il y a lieu, une compensation pour les paiements déjà versés au client pour la partie correspondante du montant versé en vertu du PRC.
 - 2.4.3.1 Le montant réclamé sera égal à l'écart entre le volume consommé et le volume minimal annuel pour l'année contractuelle visée, multiplié par le moindre du prix moyen du tarif de distribution payé au cours des 12 mois de l'année contractuelle ou du prix moyen du tarif de distribution résultant de la facturation du volume déficitaire réparti uniformément sur l'année contractuelle.
 - 2.4.3.1.1 Si le bénéficiaire a une OMA tarifaire, le montant facturé pour le volume déficitaire ne peut être inférieur à ce qui serait facturé en vertu de l'OMA tarifaire.
 - 2.4.3.1.2 Si le bénéficiaire n'a pas d'OMA tarifaire, le montant compensatoire obtenu à l'article 2.4.3.1 pour une année ne peut excéder le montant total versé en vertu du PRC divisé par la durée du contrat en années.
- 2.4.4 Dans le cas d'une nouvelle construction visant des clients aux tarifs D₁ ou D₃, en excluant les clients qui utilisent le gaz naturel majoritairement pour des procédés, ainsi que pour l'ensemble des clients résidentiels, le client n'a pas à s'engager contractuellement à

consommer du gaz naturel pour être éligible et n'a pas à souscrire à une OMA – programme commercial. Les équipements devront être installés lors de la construction du nouveau bâtiment pour être considérés comme faisant partie de la nouvelle construction.

- 2.4.5 Dans le cas où le bénéficiaire est le promoteur ou le constructeur d'un projet de nouvelle construction visant les clients aux tarifs D₁ ou D₃, en excluant les clients qui utilisent le gaz naturel majoritairement pour des procédés, le bénéficiaire n'a pas à s'engager contractuellement à consommer du gaz naturel pour être éligible et n'a pas à souscrire une OMA - programme commercial.
- 2.4.6 Nonobstant les articles 2.4.4 et 2.4.5, dans les cas où le client loue ses équipements à gaz :
- 2.4.6.1 Le montant versé en vertu du PRC sera versé en un seul versement seulement si le client ou le locateur s'engage par contrat à ce que l'appareil faisant l'objet du programme PRC soit utilisé pour une période d'au moins cinq ans.
- 2.4.6.2 Dans le cas contraire, le montant versé en vertu du PRC, le sera sous forme de mensualités, tel que prévu à l'article 2.3.2 et 2.3.3.
- 2.4.7 Le PRC n'est disponible qu'une seule fois par adresse pour un même objet.
- 2.4.8 Le montant versé en vertu du PRC le sera après approbation des travaux par le distributeur.
- 2.4.9 Un locataire dans un immeuble peut se prévaloir du PRC s'il fournit au préalable au distributeur l'autorisation écrite du propriétaire dudit immeuble pour effectuer la conversion ou l'installation.
- 2.4.10 Dans le cas d'un client ayant conclu un volume annuel de consommation inférieur à 75 000 m³, le client n'a pas à s'engager contractuellement à consommer du gaz naturel pour être éligible au PRC et n'a pas à souscrire à une OMA – programme commercial.

2.5 Dépenses admissibles

Pour les fins d'évaluation d'un montant versé en vertu du PRC, le distributeur peut considérer comme admissibles les dépenses suivantes :

- 2.5.1 Le coût du matériel et de la main-d'œuvre requis pour l'installation de la tuyauterie en aval de la fin du branchement d'immeuble jusqu'aux appareils à gaz naturel, sujet aux limites prescrites par le distributeur.
- 2.5.2 Le coût d'une nouvelle fournaise à gaz naturel et son installation dans le cas d'un système de chauffage à air pulsé.
- 2.5.3 Le coût du brûleur ou des modifications au brûleur ou de la bouilloire et son installation dans le cas d'un système de chauffage à eau chaude.
- 2.5.4 Le coût du brûleur de conversion ou de la bouilloire et son installation dans le cas d'un système de chauffage de l'air d'appoint.
- 2.5.5 Le coût du chauffe-eau à gaz et son installation.
- 2.5.6 Dans le cas d'un système à emmagasinage pour le chauffage de l'eau courante, uniquement le coût de l'unité de chauffage et de son installation.
- 2.5.7 Dans le cas d'un système à circulation automatique pour le chauffage de l'eau courante, uniquement le coût de l'unité de chauffage et de son installation.
- 2.5.8 Le coût d'un climatiseur ou d'une pompe à chaleur à gaz et de son installation.
- 2.5.9 Le coût de la location d'équipements à gaz énumérés ci-dessus.
- 2.5.10 Le coût des études préliminaires (bilan thermique, étude de faisabilité, étude de rentabilité, etc.) lorsque jugé nécessaire par le distributeur.
- 2.5.11 Le remplacement du contrôle de tire barométrique du tuyau à fumée.
- 2.5.12 Le remplacement du tuyau à fumée lorsque le distributeur le juge nécessaire.

- 2.5.13 Le coût du matériel et de la main-d'œuvre requis pour la modification des réfractaires du foyer de combustion afin de permettre l'installation et le fonctionnement adéquat du brûleur.
- 2.5.14 Le coût du matériel et de la main-d'œuvre requis pour l'alimentation électrique du brûleur et des contrôles.
- 2.5.15 Le coût du test d'efficacité de combustion.
- 2.5.16 Le coût du matériel et de la main-d'œuvre se rapportant à l'amenée d'air frais de combustion.
- 2.5.17 Le coût d'enlèvement du réservoir d'huile ainsi que des appareils rendus désuets par la conversion.
- 2.5.18 Le coût relatif à la modification de la cheminée, lorsque nécessaire.
- 2.5.19 Le coût de démarrage, d'ingénierie et de gérance de projet relatif aux dépenses admissibles prévues à l'article 2.5.
- 2.5.20 Le coût de toute amélioration ou addition de contrôle dans la mesure où l'autorisation expresse du distributeur a été préalablement obtenue.
- 2.5.21 Le coût des conduits de distribution de chaleur pour le chauffage.
- 2.5.22 Le coût et l'installation de tout appareil consommant du gaz, non défini à l'article 2.5, mais répondant aux autres conditions du PRC, excluant les appareils périphériques.

2.6 Autres dispositions

Gaz Métro se réserve le droit, sur approbation de la Régie, de modifier en tout temps, sans préavis, les modalités du PRC ou d'y mettre fin.



Guide de référence

CONTRAT DE DISTRIBUTION ET DE VENTE DE GAZ NATUREL
EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE
CLIENT SUR RÉSEAU – 75 000 M³ ET MOINS
PARTENARIAT (AFFAIRES ET RÉSIDENTIEL)

À l'usage des **Partenaires certifiés Gaz Métro**

Original : 2017.06.27



Novembre 2016

**Gaz Métro - 9, Document 4
Annexe Q-7.6 (28 pages en liasse)**



INTRODUCTION

Afin de vous donner une plus grande autonomie dans la vente du gaz naturel, nous avons élaboré un contrat pour vous, **Partenaires certifiés Gaz Métro**. **Ce contrat s'adresse à la clientèle sur réseau ayant une consommation annuelle totale de 75 000 m³ et moins.**

Le présent guide de référence est destiné à vous servir d'aide-mémoire afin de vous aider à remplir adéquatement le contrat et à bien saisir le mode de fonctionnement des grilles d'aide financière.* En utilisant ce guide, vous vous assurez d'un traitement rapide de vos contrats et de la plus grande satisfaction de votre clientèle.

Si toutefois vous avez besoin d'information additionnelle, vous pouvez toujours communiquer avec votre représentant Ventes de Gaz Métro.

* Vous trouverez les **Grilles d'aide financière** et **Grilles d'aide financière PEÉ** sur le site **Partenaire en ligne** sous la section Gaz Métro.



CONTRAT DE DISTRIBUTION ET DE VENTE DE GAZ NATUREL

entre la Société en commandite Gaz Métro (ci-après «Gaz Métro») et le Client

ADRESSE DE SERVICE :

Client Résidentiel ou Affaires N° compte Gaz Métro : _____ Futur utilisateur inconnu

CLIENT PROPRIÉTAIRE PROMOTEUR
 LOCATAIRE MANDATAIRE

CLIENT 2 FUTUR UTILISATEUR/LOCATAIRE

Nom légal _____

Raison sociale _____

Adresse de facturation (si différente) _____

À l'attention de _____

Date de naissance _____

Dernière adresse occupée au cours des 12 derniers mois _____

Téléphone _____

Télécopieur _____

Cellulaire _____

Courriel _____

Personne à contacter _____

Langue de correspondance Français Anglais Français Anglais

Type de bâtiment : _____ Nombre total d'unités : _____

CMMTQ PCGM : _____ # CETAF : _____

ENTREPRENEUR GÉNÉRAL : _____ FIRME INGÉNIERIE : _____

BLOC A

DÉPÔT

Gaz Métro peut à tout moment et ce, conformément aux Conditions de service et Tarif, exiger un dépôt.



BLOC B

BÂTIMENT

Emplacement de l'entrée de service de gaz (indiquer par un x)

Dimension du bâtiment (Espace d'air à chauffer au gaz naturel)

Largeur _____ pi.
 X
 Longueur _____ pi.
 X
 Hauteur _____ pi.

Volume d'air à chauffer _____ pi.³

* Longueur du BI _____ mètre(s)
 * Distance totale de _____ mètre(s) du coin _____ Emplacement à déterminer

BLOC C

CONTRIBUTION DU CLIENT

1) Frais de raccordement pour une nouvelle adresse (consommation < 10 950 m³/an) : \$300

2) Rentabilisation des investissements : _____ \$

3) Délai de raccordement : _____ \$

4) Mètres excédentaires : _____ mètres add. du coin x _____ \$/mètres = _____ \$

(Pour les clauses liées aux contributions, voir la section Obligations du Client au verso)

BLOC D

ÉQUIPEMENT(S) AU GAZ NATUREL ET USAGE DE L'ÉQUIPEMENT PAR LE CLIENT

Nb	DESCRIPTION (Marque, Modèle)	BTU (000)	PEÉ (\$)	TYPE D'INSTALLATION	CHAUFFAGE	EAU CHAUDE	PROCÉDÉ
				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

BLOC E

Tel qu'indiqué sur la proposition / contrat de vente et d'installation numéro _____ (R) remplacé (A) ajout (N) nouveau

DÉBIT DE GAZ

DATE DE MISE EN GAZ PROJETÉE : ____/____/____
AA MM JJ

Débit maximum m ³ /h			Pression au compteur (kPa)		Branchement		Régulateur		Compteur (numéro: _____)			
Existant	Ajouté	Futur	Existant	Nouveau	Existant	Nouveau	Existant	Nouveau	Existant	Nouveau	Intérieur	Extérieur

BLOC F

VOLUME DE GAZ M ³		Énergie Déplacée (Voir légende au verso)	AIDE FINANCIÈRE (voir verso, Obligations du Client)	
Volume existant	(A)		Coûts des équipements et de l'installation (Taxes incluses)	_____ \$
Nouveau volume		<input type="checkbox"/> Hors forfait <input type="checkbox"/> Forfait Gaz Métro		
Chauffage		Aide financière selon Programme de rabais à la consommation (PRC/PRRC)* (1)	_____ \$	
Eau chaude		Aide financière selon Programme d'efficacité énergétique (PEE)* (1)	_____ \$	
Procédé		Aide financière selon le Compte d'aides à la substitution des énergies polluantes (CASEP)*	_____ \$	
Total nouveau volume	(B)	*Adopté par la Régie de l'énergie. (1) Voir dispositions générales au verso.		
Volume Total case A+B		Le chèque émis en paiement de l'aide financière sera : <input type="checkbox"/> libellé au nom du Client <input type="checkbox"/> libellé conjointement au nom du Client et de l'Entrepreneur Le Client consent à ce que le chèque conjoint soit expédié à l'adresse de l'Entrepreneur		
		Agrandissement Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Initiales du Client _____	

BLOC G

BLOC A – CLIENT

1. Inscrire l'adresse de service.
2. Cocher les cases appropriées selon le type de client.

Résidentiel Affaires

Les clients résidentiels regroupent les catégories unifamilial, duplex, triplex, condo et multilocatif (3 logements au gaz naturel ou moins). Pour les clients affaires, Gaz Métro inclut les commerces, les industries, les institutions et le multilocatif (4 logements au gaz naturel ou plus).

3. Spécifier le numéro de compte Gaz Métro dans le cas d'un client existant.

4. Cocher les cases appropriées

Propriétaire Promoteur
 Locataire Mandataire

Cocher selon qui est le demandeur du service d'alimentation en gaz naturel. À l'exception du mandataire qui, lui, représente le ou les demandeurs du service d'alimentation en gaz naturel. Cette information servira à facturer correctement les frais de raccordement au réseau lorsqu'applicables.

5. Indiquer le nom légal pour les références bancaires et l'enregistrement à la facturation. (Ex: xxxx-xxxx Québec inc. est le nom légal inscrit au Registraire des entreprises (Cidreq) et Burger King est la raison sociale).
6. Indiquer l'adresse de facturation (si différente).
7. Indiquer le nom de la personne-ressource pour la facturation.
8. Inscrire la date de naissance dans le cas d'un particulier ou d'une entreprise enregistrée puisque le particulier devient alors responsable.
9. Inscrire la dernière adresse occupée au cours des 12 derniers mois, lorsque celle-ci est différente de l'adresse de service.
10. Inscrire les coordonnées téléphoniques et l'adresse courriel du client.
11. Indiquer le nom de la personne-ressource avec qui communiquer lors de l'intervention sur les lieux.

12. Spécifier le type de bâtiment : unifamilial, duplex, triplex, condo, édifice à logements, condos commerciaux ou industriels, locaux de centres commerciaux, résidences pour personnes âgées, etc.
13. Spécifier le nombre d'unités total dans le cas d'édifices à condos, de locaux de centres commerciaux ou d'édifices à logements et dans le cas de résidences pour personnes âgées.
14. Inscrire les numéros de membre de ces corporations.
15. Inscrire le nom légal de l'entrepreneur général et/ou de la firme ingénierie lorsqu'applicable.

PARTICULARITÉS

Si l'entrepreneur est membre de la CETAF uniquement, le raccordement des installations doit obligatoirement être effectué par un entrepreneur membre de la CMMTQ.

CLIENT 2

Le client 2 est conjointement responsable du compte Gaz Métro. Par conséquent, les mêmes informations que pour le client 1 sont requises.

Un futur utilisateur/locataire est un client uniquement responsable du compte Gaz Métro. Dans le cas où il est propriétaire des appareils, ses coordonnées doivent apparaître dans l'espace client.

BLOC B – DÉPÔT

Vous devez remplir l'annexe 1 intitulée «Demande de vérification de crédit» si le client est en affaires depuis plus de 3 ans et la joindre au contrat.

CALCUL DU MONTANT DE LA GARANTIE (DÉPÔT)

- Le montant de la garantie représente une estimation de la consommation des deux factures de gaz naturel consécutives les plus élevées et ce, à l'intérieur d'une période de douze mois.

PARAMÈTRES DE CALCUL DU MONTANT DE LA GARANTIE

- Chauffage: 40% de la facture énergétique annuelle.
- Procédé: 16% de la facture énergétique annuelle.

Pour connaître les modalités d'application, veuillez vous référer à la section «les critères décisionnels de Gaz Métro pour l'évaluation du crédit».

BLOC C – BÂTIMENT

- Se positionner en face de l'immeuble pour déterminer les intersections gauche et droite ainsi que la façade et inscrire le nom des rues.
- Indiquer l'emplacement prévu pour l'entrée de service du gaz par un X.
- Indiquer la longueur du BI en mètres de la ligne de propriété jusqu'au compteur.
- Indiquer la distance précise en mètres de l'emplacement prévu pour l'entrée de service de gaz en précisant de quel coin du bâtiment il s'agit.
- La dimension du bâtiment permet d'établir le volume d'air à chauffer en pieds cubes.

Ex. : Largeur : 50
 x Longueur : 150
 x Hauteur* : 10 (maximum 15)
 Volume d'air à chauffer : 75000 pi³

- * Si le bâtiment a plus d'un étage, vous devez utiliser le nombre d'étages multiplié par la hauteur (maximum 8 pieds) et inscrire les données sous «Hauteur» de la façon suivante :

Hauteur : 3 étages x 8 pieds

HAUTEUR MAXIMALE

Vous devez indiquer la hauteur réelle. Veuillez noter que la hauteur maximale à utiliser pour le calcul servant à déterminer les pieds cubes d'air à chauffer pour un bâtiment d'un étage est de 15 pieds.

Le volume d'air à chauffer servira au Bloc F pour le calcul de la consommation en mètres cubes de la «partie chauffage».

Advenant que dans un même espace d'air à chauffer, nous trouvons plusieurs sources d'énergie servant au chauffage, le calcul d'évaluation des volumes se fera alors en utilisant les Btu installés :

$$\text{Btu installés} \div 35910 \times 1050 \text{ heures} = \text{volume en m}^3$$

Si lors des audits, on remarque d'autres sources d'énergie pour le chauffage, les données seront corrigées en conséquence.

- Il est important de nous informer des éléments supplémentaires à considérer concernant les dimensions du bâtiment.

- S'il y a **plusieurs espaces d'air** à chauffer, indiquer les différentes dimensions ainsi que les équipements propres à chacun au verso du contrat dans la section «Renseignements supplémentaires» et reporter le total des pieds cubes d'air à chauffer dans l'espace prévu à cette fin.

À titre d'exemple, voici un tableau récapitulatif pour les différents équipements installés dans un même espace à chauffer :

ÉQUIPEMENTS	PARAMÈTRES DE CALCUL
Générateur d'air chaud ou aérotherme	Selon la grille 1 (pi ³ d'air à chauffer)
Générateur d'air chaud ou aérotherme + unité de toit dans un même espace d'air à chauffer	Selon la grille 1 (pi ³ d'air à chauffer)
Générateur d'air chaud ou aérotherme + unité de toit dans deux espaces différents (même bâtiment)	pi ³ d'air pour l'espace chauffé par le générateur ou l'aérotherme + 700 heures pour l'espace d'air couvert par l'unité de toit, dans le cas où il y a des plinthes électriques au périmètre. Dans le cas où il n'y a pas de plinthes électriques au périmètre, la grille 1 s'applique (pi ³ d'air à chauffer).
Unité de toit seulement	700 heures pour l'espace d'air couvert par l'unité de toit, dans le cas où il y a des plinthes électriques au périmètre. Dans le cas où il n'y a pas de plinthes électriques au périmètre, la grille 1 s'applique (pi ³ d'air à chauffer).
Ajout d'un équipement de chauffage dans un espace d'air déjà chauffé au gaz naturel	Selon les Btu du nouvel équipement ajouté, soit 1050 heures, ou encore 700 heures pour une unité de toit, dans le cas où il y a des plinthes électriques au périmètre.

BLOC D – CONTRIBUTION DU CLIENT

1. Tel que défini aux Conditions de service et Tarif, les frais de raccordement pour une nouvelle adresse (volume annuel projeté < 10 950 m³/an) sont de 300\$ et doivent être mentionnés au client.
 2. **Contribution du client.**
Si, après validation avec le représentant de Gaz Métro, une contribution du client est requise pour rentabiliser les investissements engendrés par les travaux de Gaz Métro, veuillez inscrire le montant approprié sans inclure les taxes. Gaz Métro facturera le client en ajoutant le montant des taxes.
 3. Tel que défini aux Conditions de service et Tarif, des frais sont exigés si le délai de raccordement est inférieur à celui prévu. Ces derniers varient en fonction du type d'appareil de mesurage.
 4. Indiquer le nombre de mètres additionnels si le raccordement est non standard, soit lorsque le point de raccordement est situé à une distance de plus de 3 mètres du coin de la façade de l'adresse de service ou lorsque la longueur du branchement, entre la ligne de propriété du terrain, sur lequel est située la bâtisse et le point de raccordement excède 50 mètres. Inscrire le montant autorisé par la Régie de l'énergie pour les frais additionnels de 50\$ le mètre linéaire. Effectuer le calcul sans y inclure les taxes. Gaz Métro facturera directement le client en y ajoutant le montant des taxes.
- D'autres frais relatifs aux modalités de raccordement peuvent s'appliquer.

Note : S'il s'avère qu'il est techniquement impossible de respecter la façon de procéder ci-dessus, veuillez indiquer les raisons au verso du contrat dans la partie « renseignements supplémentaires ».
Dans certains cas particuliers, des coûts supplémentaires pourront être facturés au client.

Pour de plus amples informations concernant les montants afférents aux divers frais approuvés par la Régie de l'énergie, veuillez consulter le guide des **Conditions de service et Tarif**.

BLOC E – ÉQUIPEMENTS À GAZ NATUREL ET USAGE DE L'ÉQUIPEMENT PAR LE CLIENT

- Indiquer le nombre d'équipements, la description (marque et modèle) et le nombre de Btu individuel.
- Pour bénéficier du programme d'efficacité énergétique (PEÉ) de Gaz Métro, la marque, le modèle et le début du numéro de série doivent se retrouver dans la liste des appareils admissibles fournie par Gaz Métro dans le cadre du Plan d'efficacité énergétique et le contrat doit avoir été signé avant l'installation des équipements. Indiquer également le montant d'aide financière PEÉ octroyé pour chacun des équipements.
- Indiquer le type d'installation
 - (R) remplacé
 - (A) ajout
 - (N) nouveau
- Cocher, pour chaque équipement, son usage :
 - Chauffage
 - Eau chaude
 - Procédé
- Pour tous les équipements périphériques, la case «Procédé» doit être cochée (ex. : cuisinière, sècheuse...).
- Pour connaître la consommation des appareils domestiques, consultez l'annexe 6.
- Dans le cas où une Proposition/contrat de vente et d'installation a été remplie pour un forfait résidentiel, vous n'avez pas à le faire de nouveau pour la partie «Équipements». Vous devez cocher la case et indiquer le numéro de référence de la Proposition/contrat.

IMPORTANT : vous devez faire parvenir à Gaz Métro les deux documents signés au même moment (Proposition/contrat de vente et d'installation ainsi que le contrat de distribution et de vente de gaz naturel).

Note : S'il manque d'espace pour énumérer les équipements, utiliser la partie «Renseignements supplémentaires» au verso du contrat.

BLOC F – DÉBIT DE GAZ

- Indiquer :
 - Le débit maximal (Btu installés ÷ 35910 = m³/h);
Existant : débit de gaz existant chez le client;
Ajouté : nouveaux équipements;
Futur : dans l'année à venir.
 - La pression au compteur est en kPa. Pour obtenir une pression de 14 kPa, le débit calorifique des appareils doit être de plus de 720 000 Btu/hre. Tout compteur de 14 kPa ou plus sera obligatoirement installé à l'extérieur. Les compteurs installés à l'intérieur seront à basse pression (1,74 kPa).
 - Les informations sur le branchement, à savoir s'il est existant ou nouveau.
 - Si le régulateur est existant ou si un nouveau est requis.
 - Le numéro du compteur lorsque disponible, nouveau s'il est requis et l'emplacement désiré (intérieur ou extérieur).

Pour toute exception touchant le débit horaire, la pression en kPa, l'emplacement du branchement et du compteur (ex. : intérieur), la grosseur du compteur, la date de gaz requise, veuillez utiliser la partie « Renseignements supplémentaires » au verso du contrat afin de fournir les justifications.

Note : Se référer à l'**annexe 4** pour connaître les facteurs de conversion et la valeur calorifique.

1. Date de mise en gaz projetée

N'indiquez aucune date dans la section « Date de mise en gaz projetée » si le client ne présente aucune contrainte de raccordement. Gaz Métro raccordera le client selon les délais standards prescrits. Veuillez noter que le délai débute après la réception du contrat et **si le dossier est complet**.

Résidentiel : 30 jours ouvrables

Affaires : 40 jours ouvrables

Si le client présente une contrainte de temps (soit un délai plus long ou plus court), vous devez indiquer la date dans la section « Date de mise en gaz projetée ». Dans le cas d'un client demandant un branchement dans un délai inférieur à ceux présentés ci-haut, des frais sont applicables (se référer au BLOC D, point 3).

POUR LA MISE EN GAZ

Vous devez, au moins 24 heures à l'avance, convenir avec le Centre de services au 514 598-3888 de l'heure à laquelle le technicien doit se présenter. En période automnale, ce délai passe à 48 heures.

BLOC G – VOLUME DE GAZ

- **Volume existant :**
Indiquer le volume existant en m³ (12 derniers mois de consommation à l'adresse spécifiée au contrat).
Si le client n'a pas son historique de consommation, vous devrez l'obtenir de Gaz Métro.

En vertu de la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé, Gaz Métro ne peut divulguer cette information sans le consentement préalable du client.

Afin d'être conforme à la loi, nous vous demandons donc d'**acheminer les deux formulaires, annexes 2 et 3**, par télécopieur au numéro indiqué sur le formulaire :

- Autorisation par le client de la communication de la consommation de gaz à un tiers;
- Demande de profil de consommation existante.

Les informations désirées vous seront transmises par la suite.

- **Nouveau volume :**
Lorsque les volumes touchant la consommation d'eau chaude ou de procédé s'avèrent supérieurs à ceux prévus dans ce guide, vous devez communiquer avec le représentant de Gaz Métro.
 - Chauffage
(se référer à la grille de chauffage, Grille 1).
Tenir compte du volume d'air à chauffer calculé au Bloc C.
 - Eau chaude et procédé (voir **annexes 5 et 6**).
- Indiquer le total du nouveau volume.
- Indiquer le volume total (volume existant et nouveau volume).
Si la consommation **annuelle totale** excède 75 000 m³, vous devez vous adresser à votre représentant Gaz Métro.

ÉNERGIE DÉPLACÉE

- Indiquer l'énergie déplacée selon le code de la légende figurant au verso du contrat.

TYPE DE VENTE

- Indiquer le type de vente selon le code de la légende figurant au verso du contrat. Pour plus d'information, se référer à la liste des codes à l'**annexe 7**.

AGRANDISSEMENT

- Indiquer s'il s'agit d'un agrandissement.
Un agrandissement doit comporter soit l'ajout d'un étage, soit une nouvelle fondation de même que l'ajout d'un équipement direct ou indirect.

AIDE FINANCIÈRE

- **Coût des équipements et de l'installation :** Inscrire le coût des équipements et de l'installation ainsi que la date de la soumission. Si des coûts supplémentaires sont engendrés par les travaux, veuillez en préciser les raisons au verso du contrat.
- **Forfait Gaz Métro (marché résidentiel) :** Cette case doit être cochée lorsque le client se prévaut de l'un de nos forfaits résidentiels en vigueur au moment de la signature. Pour ces forfaits, les montants d'aide financière (si applicables) doivent être détaillés sur la Proposition/contrat.
- **Hors forfaits :** Cette section est complétée lorsque le client est admissible à une aide PRC/PRRC, PEÉ ou CASEP selon les grilles et les conditions des programmes en vigueur au moment de la signature du présent contrat.
- Inscrire le montant de l'aide financière selon le programme de rabais à la consommation (PRC) octroyé en fonction de la grille en vigueur.
- Un espace est prévu pour spécifier l'aide financière relative aux programmes d'efficacité énergétique (PEÉ). Veuillez vous référer aux grilles d'incitatifs. Pour bénéficier des aides financières du PEÉ, il est important que le contrat soit signé avant l'installation des appareils.

Note : Il est important de dissocier les deux montants (PRC et PEÉ).

- Pour le programme de rétention (PRRC), vous devez au préalable obtenir l'autorisation du représentant de Gaz Métro.
- S'il s'agit d'un déplacement d'énergie polluante, inscrire le montant d'aide financière provenant du CASEP. L'information vous sera donnée par votre représentant Gaz Métro.
- Indiquer de quelle façon le chèque doit être libellé. Si aucune mention n'est présente au contrat, le chèque sera libellé au nom du client seulement. Si le client consent à ce que le chèque conjoint soit expédié chez l'entrepreneur, il doit apposer ses initiales sur la ligne prévue à cet effet. Sinon, le chèque conjoint sera expédié à l'adresse du client.

BLOC H – OBLIGATIONS DU CLIENT

Le Client doit faire installer l'Équipement au gaz naturel et ses accessoires par un **entrepreneur détenant les certificats de qualification, les compétences et les licences requises**. Il doit de plus, le cas échéant, remettre à Gaz Métro, à la signature du présent contrat (ci-après « Contrat ») **la contribution** prévue au recto, laquelle **est applicable lorsque les revenus générés à l'adresse de service ne permettent pas à Gaz Métro de rentabiliser ses investissements** tel que prévu au guide des Conditions de service et Tarif. Lorsqu'une aide financière est applicable en vertu des programmes PRC/PRRC, le Client devra, pendant une période de 60 mois à compter de la mise en gaz de l'Équipement au gaz naturel, laquelle doit-être effectuée au plus tard 120 jours après la signature du Contrat, utiliser exclusivement le gaz naturel pour tous les besoins identifiés à la section « Équipement au gaz naturel et usage de l'Équipement par le Client » au recto. En cas de défaut relatif à l'utilisation, le Client remboursera à Gaz Métro le montant d'aide financière reçu dans le cadre du programme PRC/PRRC et le coût du branchement d'immeuble, le cas échéant, et ce, dans les 30 jours suivants un avis à cet effet. Tout montant dû à l'échéance en vertu du présent paragraphe et non payé, portera intérêt au taux de 18% l'an.

Note : Dans le cas où il y a utilisation d'une thermopompe, le chauffage doit, exclusivement, fonctionner au gaz naturel pour une période de 60 mois à compter de la mise en gaz.

Pour bénéficier de l'aide financière en vertu du Programme d'efficacité énergétique (PEÉ), l'installation de l'équipement doit être faite postérieurement à la signature du contrat accordant ladite aide financière.

Si le Client n'est pas propriétaire des lieux où doit être installé l'Équipement au gaz naturel, il doit préalablement avoir obtenu l'autorisation du propriétaire permettant à l'Entrepreneur de procéder aux travaux d'installation de l'Équipement au gaz naturel et autres travaux connexes, et à Gaz Métro de procéder à l'installation du branchement d'immeuble et des équipements de mesurage. Sur demande, le Client devra fournir à Gaz Métro une confirmation écrite à cet effet.

Durant les heures normales d'affaires, le Client devra permettre à tout représentant de Gaz Métro d'avoir accès au bâtiment où l'Équipement au gaz naturel et ses accessoires ont été installés afin de vérifier l'application du Contrat.

Gaz Métro pourra modifier ou annuler le montant de l'aide financière ou de la contribution requise du Client si, après vérification, il s'avère que l'Équipement ou des données contractuelles servant à l'établissement de l'aide financière ou de la contribution requise du Client sont inexacts. Le Client reconnaît qu'il est le seul responsable du choix de l'Entrepreneur. Nonobstant la vérification de l'Équipement au gaz naturel effectuée par Gaz Métro aux fins de l'application de son programme d'aide financière, le Client reconnaît que Gaz Métro, en effectuant une telle vérification, ne lui donne aucune garantie sur l'Équipement au gaz naturel et que ces garanties incombent au vendeur, au distributeur de l'Équipement et/ou à l'Entrepreneur.

Lorsqu'applicables, des frais de raccordement au réseau seront, selon les modalités établies au texte du guide des Conditions de service et Tarif, **facturés pour une nouvelle adresse de service**. Le cas échéant, le Client doit, lors de la réception de sa première facture, faire le choix entre effectuer le versement de la contribution en un seul versement ou sous forme de mensualités sur une période de 24 mois débutant à compter de la deuxième facture.

Des frais seront exigés du Client en fonction de l'emplacement du raccordement ou si le délai de raccordement demandé par ce dernier est inférieur à celui prévu au texte du guide des Conditions de service et Tarif.

Tous les frais exigibles et contributions prévues au présent contrat sont taxables.

BLOC I – OBLIGATIONS DE GAZ MÉTRO

Gaz Métro versera au client l'aide financière prévue au contrat en un seul versement au plus tard 30 jours suivant :

1. la mise en gaz de l'équipement;
2. l'approbation par Gaz Métro de l'inspection finale relative à l'installation de l'équipement et de ses accessoires, démontrant qu'elle a été effectuée conformément aux lois, aux codes et aux normes en vigueur;
3. la réception du formulaire de déclaration des travaux certifiant la conformité des installations (F-940) émis par l'entrepreneur et la copie de la facture des travaux admissibles payable par le client et;
4. si applicable, la réception d'une facture du Client correspondant au montant du ou des aides financières incluant les taxes.

Pour pouvoir obtenir le paiement des aides financières, les conditions doivent avoir été respectées et les documents nécessaires doivent avoir été envoyés au plus tard 12 mois après la date de mise en gaz.

Le service de gaz de compression a été aboli le 1^{er} novembre 2015.

BLOC J – DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Le contrat est conditionnel à ce que l'adresse de service soit située sur le réseau de gaz naturel de Gaz Métro.

PROCÉDURE FISCALE CONCERNANT LA RÉCUPÉRATION DES TAXES

Le Client bénéficiant d'une aide financière dans le cadre d'un programme offert par Gaz Métro peut, après la réalisation des travaux, afin d'être conforme à la Loi sur la taxe d'accise (TPS) et la taxe de vente du Québec (TVQ), avoir à acheminer à Gaz Métro au 1717, rue du Havre, Montréal (Québec) H2K 2X3 à l'attention des Services administratifs – Ventes, une facture au nom de cette dernière pour le montant total de cette aide financière avec les taxes. Ladite facture doit contenir le nom du Client, l'adresse des travaux ainsi que le numéro d'inscription TPS et TVQ du Client. Plus de détails à l'**annexe 8**.

CONTRAT

SIGNATURE

Le **contrat** doit être **signé AU VERSO**, en **trois copies originales** par le ou les clients et le représentant des ventes de Gaz Métro. **EN AUCUN CAS, L'ENTREPRENEUR NE DOIT SIGNER LE CONTRAT.**

Dans le cas des forfaits résidentiels, la Proposition/contrat signée doit être annexée au contrat de distribution.

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

DOCUMENTS REQUIS POUR LE TRAITEMENT DU DOSSIER

INFORMATIONS ET DOCUMENTS REQUIS	NOUVELLES VENTES AVEC SUBVENTION PRC OU PEÉ	CHARGE ADDITIONNELLE SANS CONVERSION NI SUBVENTION	CHARGE ADDITIONNELLE AVEC OU SANS CONVERSION ET SUBVENTION PRC OU PEÉ	MAINTIEN AVEC SUBVENTION PRC
Contrat signé par le client	X		X	X
Liste des nouveaux équipements	X	X (F-940)	X	X
Soumission détaillée (incluant la liste des équipements existants et nouveaux)	X		X	X
Justifications d'aide financière pour le maintien de la clientèle	—	—	—	X Autorisation obligatoire du représentant de Gaz Métro
Demande de vérification de crédit* (annexe 1)	Lorsque l'entreprise est en affaires depuis trois ans ou plus.			
Obtenir des informations sur : <ul style="list-style-type: none"> • Consommation existante • Pression de livraison existante 	—	Veuillez télécopier les annexes 2 et 3 dûment complétées au 514 598-3056 ou au 1 888 598-3056.		

* Nouvelles ventes, charges additionnelles et maintien avec changement de responsabilité.

DOCUMENTS REQUIS PAR MARCHÉ

Marché affaires	Marché résidentiel (abrégé)	Marché résidentiel (forfait)	QUAND ?	COMMENT ?
Contrat Soumission Autorisation d'enquête de crédit (si entreprise en affaires depuis plus de 3 ans)	Contrat Soumission —	Contrat Proposition/contrat —	Dans les 48 heures suivant la signature du client	Regroupés en un seul envoi dans votre boîte Partenaire attitrée selon votre zone d'affaires. Si vous n'avez pas de boîte assignée : par télécopieur au 514 598-3056 ou au 1 888 598-3056
Formulaire de déclaration des travaux (F940) Facture(s) des travaux au nom du client Facture du client à Gaz Métro au montant de l'aide financière avec les taxes (Annexe 8)	Formulaire de déclaration des travaux (F940) Facture(s) des travaux au nom du client	Formulaire de déclaration des travaux (F940) Facture des travaux au nom du client incluant l'aide financière réclamée + taxes	Aussitôt que les travaux sont complétés	
Original du contrat	Original du contrat	Original du contrat	Dès que possible	Par courrier postal à : Gaz Métro – Services administratifs – Ventes 1717, rue du Havre Montréal, Québec H2K 2X3

TRAVAUX COMPLÉTÉS

Dans un premier temps, veuillez **expédier le contrat original (si applicable) par la poste à :**

Gaz Métro – Services administratifs – Ventes

1717, rue du Havre

Montréal, Québec H2K 2X3

Dans un deuxième temps, veuillez **nous transmettre les documents suivants à l'aide de votre boîte Partenaire attitrée selon votre zone d'affaires.**

Si vous n'avez pas de boîte assignée, par télécopieur, au 514 598-3056 ou au 1 888 598-3056 :

- Déclaration des travaux (F-940) datée et signée par l'entrepreneur plombier.
- Copie des factures de l'entrepreneur plombier au client couvrant les coûts relatifs aux travaux d'installation et d'achat des équipements à gaz naturel. Ces documents doivent être faits au même nom que celui de la soumission et du contrat (le contrat étant au nom de celui qui paie les travaux et qui reçoit l'aide financière).

AUDIT

Gaz Métro effectuera des vérifications sur les pi³ d'air à chauffer inscrits sur les contrats par le biais d'un suivi du taux de maturation des ventes, et ce, afin d'assurer la bonne gestion des programmes d'aide financière.

INTERPRÉTATION DES GRILLES D'AIDE FINANCIÈRE – MARCHÉ AFFAIRES

Situation 1 : Nouvelle construction

Situation 2 : Nouvelle vocation

Situation 3 : Prolongement de conduite

Situation 4 : a) Ajout de charge avec ou sans conversion
b) Conversion d'une partie des équipements de chauffage

Situation 5 : Aide financière pour le maintien de la clientèle (PRRC)

Situation 6 : Système de chauffage avec chaudière et air chaud

Note importante : Les montants d'incitatifs financiers du PEÉ pour les appareils à haute efficacité sont applicables à chacune des situations mentionnées ci-dessus. Référez-vous aux listes d'appareils admissibles disponibles sur Partenaire en ligne.

1. Nouvelle construction

Définition d'une nouvelle construction :

- 1.1 Bâtiment neuf indépendant;
- 1.2 Extension d'un immeuble en vue de la location à un tiers et les trois critères suivants doivent tous être respectés :
 - 1) mur mitoyen;
 - 2) compteur indépendant;
 - 3) nouveau numéro civique. Dans tous les cas, les incitatifs financiers du PEÉ peuvent être alloués au client.

2. Nouvelle vocation

Définition d'une nouvelle vocation : Immeuble existant dont la vocation commerciale a complètement changé. Notez que si le changement de vocation ou le remplacement d'appareil est partiel, vous devez vous référer à la situation 5.

Interprétation : Lorsqu'un nouveau client s'installe dans un immeuble où le service de gaz naturel est existant et que la vocation commerciale a changé, celui-ci peut être admissible à une aide financière selon la grille en vigueur (en fonction du volume) uniquement si les **deux critères suivants sont respectés :**

- 1) installation de nouveaux appareils fonctionnant au gaz naturel pour le chauffage du bâtiment;
- 2) changement de vocation commerciale.

Calcul des volumes et des aides financières

Vous devez utiliser les grilles 2 ou 5 (selon le cas) pour le volume maintenu. Pour le volume ajouté, vous devez utiliser les grilles 3 ou 4 pour la portion chauffage et la

grille 6 pour l'eau chaude sanitaire ou le procédé.

Dans tous les cas, les incitatifs financiers du PEÉ peuvent être alloués au client.

3. Prolongement de conduite

Interprétation : Dans le cas d'un prolongement de conduites, la grille en vigueur ne s'applique pas. L'entrepreneur devra s'informer auprès du représentant responsable du territoire avant d'offrir une aide financière à son client. Par contre, l'aide financière du PEÉ peut être allouée selon les grilles en vigueur correspondant aux appareils admissibles.

Ex. : Un client peut se voir offrir une aide financière supérieure ou inférieure à la grille en vigueur par le représentant selon les cas et en fonction de certains critères établis par Gaz Métro et ce, afin de permettre la réalisation du projet ou d'en maintenir la rentabilité.

4a. Ajout de charge avec ou sans conversion

Lorsqu'il y a ajout de charge avec ou sans conversion à l'intérieur d'un même espace déjà chauffé au gaz naturel, vous devez utiliser les Btu installés pour le calcul du volume en m³.

La formule utilisée sera la suivante :

$$\text{Btu installés} \div 35910 \times 1050 \text{ heures} = \text{volume en m}^3$$

Dans tous les cas, les incitatifs financiers du PEÉ peuvent être alloués au client.

4b. Conversion d'une partie des équipements de chauffage

Advenant que dans un même espace d'air à chauffer, nous trouvons plusieurs sources d'énergie servant au chauffage, le calcul d'évaluation des volumes se fera lui aussi en utilisant les Btu installés. (voir la formule utilisée au point 4).

5. Aide financière pour le maintien de la clientèle (PRRC)

Toute demande d'aide financière pour le remplacement d'équipements chez les clients existants nécessite l'autorisation préalable du représentant de Gaz Métro et les appareils doivent être âgés de 10 ans et plus.

Toutefois, l'aide financière provenant du programme d'efficacité énergétique ne requiert aucune approbation du représentant et ne peut être offerte qu'aux 5 ans. Référez-vous aux grilles applicables disponibles sur le site Partenaire en ligne.

INTERPRÉTATION DES GRILLES D'AIDE FINANCIÈRE – MARCHÉ AFFAIRES

6. Système de chauffage avec chaudière et air chaud

Dans le cas où un système hybride (chaudière et air chaud) est installé, référez-vous à la colonne de la grille appropriée et utilisez le montant d'aide financière le plus élevé selon la consommation estimée en m³ des appareils à installer.

AIDES FINANCIÈRES COMBINÉES

Vous devez utiliser la grille d'aide financière correspondant réellement à la nature du volume de gaz naturel ainsi que son application (chauffage vs eau chaude sanitaire ou procédé). De cette manière, sur un même contrat, vous pourriez utiliser plusieurs grilles d'aide financière.

EXEMPLES DE SITUATIONS UTILISANT PLUSIEURS GRILLES	
Conversion d'un système de chauffage fonctionnant à l'huile et de l'eau chaude sanitaire	Volume de chauffage : Grille 2 ou 5 Eau chaude sanitaire : Grille 6
Nouvelle vocation avec remplacement partiel des équipements et agrandissement	Volume existant : Procédure normale de demande de PRRC (autorisation du représentant) Volume ajouté avec l'agrandissement : Grille 4
Nouvelle vocation complète avec ajout de volume tant en chauffage qu'en procédé	Volume existant : Grille 2 ou 5 Nouveau volume : <ul style="list-style-type: none">• Chauffage : Grille 2 ou 5• Procédé : Grille 6

LA CLIENTÈLE VISÉE

Si vous vous trouvez dans l'une des situations suivantes, vous êtes visé par la politique de crédit de Gaz Métro :

- vous signez un contrat pour l'obtention du service d'alimentation en gaz naturel;
- vous êtes déjà client et signez un nouveau contrat suite à l'ajout d'appareils utilisant le gaz naturel;
- vous emménagez à une adresse déjà alimentée en gaz naturel;
- votre service d'alimentation en gaz naturel a déjà été interrompu pour défaut de paiement et vous sollicitez à nouveau les services de Gaz Métro.

LES CRITÈRES DÉCISIONNELS DE GAZ MÉTRO POUR L'ÉVALUATION DU CRÉDIT

Le premier critère décisionnel de Gaz Métro est le nombre d'années depuis lequel le client est en affaires sous la même entité légale. Voici le tableau résumant le processus d'évaluation de Gaz Métro.

NOMBRE D'ANNÉES EN AFFAIRES SOUS LA MÊME ENTITÉ LÉGALE	TROIS ANS OU MOINS	PLUS DE TROIS ANS
Évaluation de Gaz Métro	Gaz Métro base son évaluation du risque sur une étude du ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation ¹ .	Une autorisation de vérification de crédit est demandée par Gaz Métro pour l'évaluation du crédit. Dans certains cas, les états financiers peuvent aussi être requis. Gaz Métro évalue le crédit selon les critères généralement reconnus en matière de crédit : la qualité des références bancaires ou de tous autres documents, pouvant être des états financiers, l'historique de paiement avec Gaz Métro de vos adresses alimentées en gaz naturel (s'il y a lieu), le secteur d'activité et l'importance du risque.
Décision	Gaz Métro exigera une garantie.	Gaz Métro pourra exiger ou non une garantie à la suite de cette évaluation.

¹ Taux de survie des nouvelles entreprises au Québec, édition 2008, ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation.

LES FORMES DE GARANTIE ACCEPTÉES

La garantie exigée par Gaz Métro peut prendre les formes suivantes : un dépôt en argent, une lettre de garantie émise par une institution financière et irrévocable pour une période de trois ans ou une caution sujette à l'approbation de Gaz Métro.

La garantie sera conservée par Gaz Métro et vous sera remise après une période de 36 mois si, pendant cette période, toutes les factures de gaz naturel ont été payées à la date d'échéance. À aucun moment, au cours de la relation d'affaires entre vous et Gaz Métro, la garantie ne pourra être appliquée au paiement d'une facture.

Le montant de la garantie

Le montant de la garantie représente une estimation du total de la consommation des deux factures de gaz naturel consécutives les plus élevées et ce, à l'intérieur d'une période de douze mois.

Le versement de la garantie

Le versement de la garantie doit être effectué avant la mise en service du gaz naturel. Dans l'éventualité où l'adresse est déjà alimentée en gaz naturel, le versement est requis à la date limite indiquée sur la facture afin d'assurer la continuité du service.

Qu'arrive-t-il du dépôt en argent ?

Gaz Métro conserve votre dépôt dans un compte en fidéicommiss. Des intérêts annuels simples sur le montant de votre dépôt vous seront crédités de votre facture avant le 30 janvier de chaque année. Le taux d'intérêt est ajusté annuellement le 1^{er} janvier.

ANNEXE 2

AUTORISATION PAR LE CLIENT DE LA COMMUNICATION DE LA CONSOMMATION DE GAZ NATUREL À UN TIERS

Je soussigné(e), _____ ,
(prénom et nom du client)

client(e) de la Société en commandite Gaz Métro pour l'immeuble situé au

(adresse)

ayant comme numéro de client _____ ,
(numéro de compte client)

consens à ce que la Société en commandite Gaz Métro communique à :

(nom de l'entreprise en installation ou du tiers)

la quantité consommée de gaz naturel pour cette adresse, pour la période du :

_____ au _____
(date de début)* (date de fin)*

dans le cadre de (cocher la case appropriée) :

- l'évaluation des besoins réels de cet immeuble en ce qui concerne la consommation, afin de permettre à l'entrepreneur, susmentionné, de finaliser une soumission ou un contrat de vente de gaz.
- autre (préciser)

Signé à _____ , le _____ .
(endroit) (date)

(signature du client)

* Le présent consentement ne peut couvrir que les périodes pendant lesquelles le ou la signataire de l'autorisation était client(e) de la Société en commandite Gaz Métro.

ANNEXE 3

DEMANDE DE PROFIL DE CONSOMMATION EXISTANTE

Transmettre votre demande par télécopieur à :
Commis Ventes au 514 598-3056 ou au 1 888 598-3056.

Demandeur	
Nom de l'entreprise (Entrepreneur)	
Personne-ressource	
Téléphone	Télécopieur

Adresse d'installation
Direction (Est/Ouest)
Code postal*

* Il est impératif d'obtenir le code postal.

Date requise : _____

N° de compte : _____

Consommation existante : _____ m³

Pression de livraison existante : _____ kPa

Nom du client : _____

Signature de l'entrepreneur : _____

Date : _____

ANNEXE 4

FACTEUR DE CONVERSION					
Pour convertir	En	Multiplier par	% Efficacité thermique		
			Gaz	Électricité	Mazout
kWh	m ³	0,12668	75	100	—
kWh	m ³	0,11876	80	100	—
kWh	m ³	0,10557	90	100	—
Litre H n° 2	m ³	0,88748	75	—	65
Litre H n° 2	m ³	0,83201	80	—	65
Litre H n° 2	m ³	0,7396	90	—	65
Litre H n° 6	m ³	1,122	75	—	75
Litre propane	m ³	0,668	75	—	75

VALEUR CALORIFIQUE			
Type d'énergie	Unité	MJ/Unité	Btu/Unité
Gaz naturel	m ³	37,89	35 921,94
Électricité	kWh	3,60	3 413,00
Mazout léger	Litre	38,80	36 784,56
Mazout lourd	Litre	42,50	40 292,36
Propane	Litre	25,31	23 995,29

Si vous ne possédez que la consommation propane ou électrique ou à l'huile en m³ et que vous devez la convertir en litres ou en kilowattheures, vous n'avez qu'à faire une division (vous ne pouvez pas multiplier).

Exemple : m³ gaz naturel ÷ 0,67379 = Litre propane ou
m³ gaz naturel ÷ 0,12668 = kWh électrique

RÈGLES DE CALCUL — MARCHÉ AFFAIRES

ANNEXE 5

RÈGLE DE CALCUL N° 1

ÉVALUATION DE LA CONSOMMATION D'UNITÉS DE TOIT (ROOF TOP) AVEC CHAUFFAGE ÉLECTRIQUE DISTINCT AU PÉRIMÈTRE

$$\text{Volume (m}^3\text{/an)} = \frac{\text{Puissance du brûleur (Btu/h)}}{35\,910 \text{ Btu/m}^3} \times \frac{700 \text{ heures}}{\text{année}}$$

Dans le cas où il n'y a pas de plinthes électriques au périmètre, la grille de chauffage (grille 1) sert à déterminer la consommation annuelle.

RÈGLE DE CALCUL N° 2

ÉVALUATION DE LA CONSOMMATION POUR LE CHAUFFAGE D'UN STATIONNEMENT INTÉRIEUR

FACTEUR DE CORRECTION (FC)	TYPE DE STATIONNEMENT
1,00	Stationnement sous-sol (un étage)
0,90	Stationnement sous-sol (plus d'un étage)
1,35	Stationnement hors terre

Stationnement commercial:

Nombre de places de stationnement x 200 m³ x FC

Stationnement résidentiel (moins de 5 places):

Nombre de places de stationnement x 275 m³ x FC

RÈGLE DE CALCUL N° 3

ÉVALUATION DE LA CONSOMMATION ANNUELLE DES UNITÉS D'APPORT D'AIR NEUF À 100 % (PAR RÉGION)

(Ces tableaux s'appliquent aux bâtiments commerciaux, institutionnels et industriels)

RÉGION A MONTRÉAL, MONTÉRÉGIE, LAURENTIDES		RÉGION B QUÉBEC, TROIS-RIVIÈRES, ESTRIE		RÉGION C CHICOUTIMI, ABITIBI, LAC-SAINT-JEAN, SAGUENAY	
Débit d'air neuf (p ³ /min)	Volume de gaz naturel (m ³ /année)	Débit d'air neuf (p ³ /min)	Volume de gaz naturel (m ³ /année)	Débit d'air neuf (p ³ /min)	Volume de gaz naturel (m ³ /année)
500	3 000	500	3 400	500	4 000
1 000	5 900	1 000	6 800	1 000	7 900
2 000	11 800	2 000	13 500	2 000	15 900
3 000	17 700	3 000	20 300	3 000	23 800
4 000	23 600	4 000	27 100	4 000	31 700
5 000	29 500	5 000	33 900	5 000	39 700
6 000	35 400	6 000	40 600	6 000	47 600
7 000	41 300	7 000	47 400	7 000	55 600
8 000	47 200	8 000	54 200	8 000	63 500
9 000	53 100	9 000	61 000	9 000	71 400
10 000	59 000	10 000	67 700	10 000	79 400
15 000	88 500	15 000	101 600	15 000	119 100
20 000	118 000	20 000	135 500	20 000	158 700
Plus de 20 000	Voir votre conseiller	Plus de 20 000	Voir votre conseiller	Plus de 20 000	Voir votre conseiller

- Lorsque le nombre d'heures d'opération de l'appareil est inférieur à 168 heures par semaine, il faut multiplier le résultat du tableau par :

$$\frac{\text{nombre d'heures par semaine}}{168 \text{ heures}}$$

- Au moment de la conception d'un projet, l'évaluation peut être basée sur le calcul suivant :
 - 100 Btu/h par pied cube d'air neuf pour une unité à feu direct;
 - 122 Btu/h par pied cube d'air neuf pour une unité à feu indirect.
- Ces tableaux considèrent une température d'alimentation de 18°C ou plus ou pour les bâtiments commerciaux, industriels et institutionnels.

RÈGLE DE CALCUL N° 4 ÉVALUATION DE LA CONSOMMATION D'EAU CHAUDE SANITAIRE

TYPE DE BÂTIMENT	RÈGLE
Édifice à logements avec production centralisée et boucle de recirculation	450 m ³ par logement par année
Édifice à logements à production décentralisée ou centralisée pour un RPR	330 m ³ par logement par année

RÈGLE DE CALCUL N° 5 BASE DE CALCUL – PROCÉDÉ ET EAU CHAUDE*

Btu installés ÷ 35 910 x 1 000 h = volume en m³

* Note : Pour un chauffe-eau sans réservoir, pour une **utilisation commerciale**, veuillez utiliser 500 heures.

RÈGLE DE CALCUL N° 6 ÉVALUATION DE LA CONSOMMATION DE CHAUFFAGE TEMPORAIRE**

$$\text{Volume (m}^3/\text{an)} = \frac{1 \text{ m}^3}{\text{pi}^2} \times \frac{\text{surface de plancher à construire}}{\text{année}} \quad (\text{hiver seulement, soit 6 mois})$$

Surface de plancher à construire et à chauffer entre le 15 octobre et le 15 avril.

$$\text{Volume (m}^3/\text{an)} = \frac{1 \text{ m}^3}{\text{pi}^2} \times 40\,000 \text{ pi}^2 \times \frac{3 \text{ mois}}{6 \text{ mois}} = 20\,000 \text{ m}^3$$

Exemple : Bâtiment de 40 000 pi², chauffage temporaire requis de janvier à mars inclusivement.

**Note : Les grilles d'aide financière ne s'appliquent pas dans le cas du chauffage temporaire.

ÉVALUATION DE LA CAPACITÉ MOYENNE DES ÉQUIPEMENTS DE RESTAURATION

POUR RESTAURANT	BTU/H
Four	± 35 000
Ronds	± 16 000
Tables à vapeur	
Petit brûleur	± 18 000
Gros brûleur	± 36 000
Grillardin (charcoal)	± 70 000
Four à pizza (par porte)	± 70 000
Friteuse	± 100 000
Réchaud (petit)	± 15 000
Plaque chauffante	± 80 000
Salamandre	± 30 000
Réchaud à vapeur pour hot dogs	± 30 000
Fourneau standard au complet	± 170 000
Valeurs à titre indicatif seulement. Pour plus de précisions, veuillez vous référer à la plaque signalétique de l'équipement.	

ANNEXE 6

ESTIMATION MOYENNE DES CONSOMMATIONS POUR LES ÉQUIPEMENTS PÉRIPHÉRIQUES RÉSIDENTIELS ET LES CHAUFFE-EAU

Afin d'évaluer les consommations annuelles de gaz naturel pour les barbecues, cuisinières, sècheuses, foyers, chauffe-eau, chauffe-piscines, chauffe-patios et aérothermes, les tableaux suivants devront être utilisés.

Barbecue	50 m ³ /an	Foyer Foyer (si le chauffage est à gaz naturel)	250 m ³ /an 100 m ³ /an
Cuisinière à allumage électronique	50 m ³ /an	Chauffe-eau, copropriété Chauffe-eau instantané, copropriété	450 m ³ /an 300 m ³ /an
Plaque	50 m ³ /an	Chauffe-eau, unifamiliale Chauffe-eau instantané, unifamiliale	650 m ³ /an 450 m ³ /an
Sècheuse	100 m ³ /an	Chauffe-piscine	Voir ci-après

CHAUFFE-PISCINE	2 m ³ X SUPERFICIE EN p ²
Piscines rondes hors terre	Volume à inscrire dans le procédé
12 pieds	791 m ³ /an
15 pieds	989 m ³ /an
18 pieds	1017 m ³ /an
21 pieds	1384 m ³ /an
24 pieds	1583 m ³ /an
27 pieds	1780 m ³ /an
Piscines creusées	
14 x 28 pieds	1568 m ³ /an
16 x 32 pieds	2048 m ³ /an
18 x 36 pieds	2592 m ³ /an
20 x 40 pieds	3200 m ³ /an
19 x 34 pieds (haricot)	2584 m ³ /an
22 x 38 pieds (haricot)	3344 m ³ /an
20 x 40 pieds (Lazy-L)	3200 m ³ /an
14 x 28 pieds (ovale)	1568 m ³ /an
17 x 33 pieds (ovale)	4080 m ³ /an
22 x 38 pieds (ovale)	3344 m ³ /an
Chauffe-patio : 120 jours x (nombre d'heures/jour) = heures totales (1 m ³ /h) Aérotherme (garage résidentiel) : 300 m ³ /an (175 heures d'opération)	

ANNEXE 7

LISTE DES CODES ET TYPES DE VENTE

TYPES DE VENTE	DÉFINITION
C (conversion)	Nouveau client ayant des équipements fonctionnant à l'aide d'une autre source d'énergie qui seront convertis au gaz naturel.
CA (charge additionnelle, sans conversion)	Ajout de nouveaux équipements à gaz naturel chez un client existant.
CC (charge additionnelle, avec conversion)	Augmentation estimée de la consommation d'un client existant due à la conversion d'équipement(s) fonctionnant à l'aide d'une autre source d'énergie que le gaz naturel.
NC (nouvelle construction)	Construction d'un bâtiment totalement neuf indépendant ou de l'extension d'un immeuble en vue de la location à un tiers, et les trois critères suivants doivent tous être respectés : mur mitoyen, compteur indépendant et nouveau numéro d'immeuble . Un agrandissement est considéré comme une NC.
NB (nouveau client/nouvelle vocation)	Nouvel occupant d'un bâtiment ayant un branchement inactif. Dans le cas d'un immeuble existant dont la vocation commerciale a changé, les deux conditions suivantes doivent être respectées : installation d'appareils fonctionnant au gaz naturel et changement de vocation commerciale .
MT (entretien)	Remplacement d'équipements à gaz naturel chez un client existant.

ANNEXE 8

Le Client bénéficiant d'une aide financière dans le cadre d'un programme offert par Gaz Métro peut, après la réalisation des travaux, afin d'être conforme à la Loi sur la taxe d'accise (TPS) et la taxe de vente du Québec (TVQ), avoir à acheminer à Gaz Métro au 1717, rue du Havre, Montréal (Québec) H2K 2X3 à l'attention des Services administratifs - Ventes, une facture au nom de cette dernière pour le montant total de cette aide financière avec les taxes. Ladite facture doit contenir le nom du Client, l'adresse des travaux ainsi que le numéro d'inscription TPS et TVQ du Client.

La facture devra être rédigée en bonne et due forme et contenir l'information suivante :

- Nom du bénéficiaire de l'aide financière;
- Adresse des travaux visés;
- Description: ex. : Aide financière relative au programme d'efficacité énergétique;
- Montant de l'aide financière indiquée à votre contrat;
- Taxe payable sur le montant de l'aide financière : TPS et TVQ;
- Numéro d'inscription à la TPS et à la TVQ du bénéficiaire;
- Modalité de paiement : selon les conditions prévues pour le paiement de l'aide financière tel que décrit au contrat relatif à la vente de gaz naturel.

Cette facture devra être expédiée par télécopieur au 514 598-3056 ou au 1 888 598-3056, après la réalisation des travaux.

Votre spécialiste en comptabilité ou en fiscalité sera en mesure de vous donner plus de détails relativement à cette procédure particulière ainsi qu'au traitement fiscal de l'aide financière et des équipements achetés. N'hésitez pas à le consulter.



L'annexe Q-10.1 est déposée en fichier Excel distinct.

Demande portant sur les coûts marginaux de prestation de services de long terme appliqués à l'analyse de rentabilité, R-3867-2013

PLAN DE DÉVELOPPEMENT 2008-2009

Ligne	Description	PETIT ET MOYEN DÉBIT (PMD)												GRANDES ENTREPRISES				TOTAL			
		RÉSIDENTIEL				AFFAIRES				TOTAL PMD				Nouvelles ventes							
		Nouvelles ventes				Nouvelles ventes				Nouvelles ventes				Nouvelles ventes							
		Sur réseau	Projets d'extension	Projets >1,5M\$	Total	Sur réseau	Projets d'extension	Projets >1,5M\$	Total	Sur réseau	Projets d'extension	Projets >1,5M\$	Total	Sur réseau	Projets d'extension	Projets >1,5M\$	Total				
1	Nombre de clients an 1	1 119	935	-	2 054	1 945	116	-	2 061	3 064	1 051	-	4 115	-	13	-	13	3 064	1 064	-	4 128
2	Nombre de clients an 2 (cumulatif)	1 188	1 752	-	2 940	1 884	157	-	2 041	3 072	1 909	-	4 981	-	13	-	13	3 072	1 922	-	4 994
3	Nombre de clients an 3 (cumulatif)	1 269	2 231	-	3 500	1 884	177	-	2 061	3 153	2 408	-	5 561	-	13	-	13	3 153	2 421	-	5 574
4	Nombre de clients an 4 (cumulatif)	1 335	2 301	-	3 636	1 884	177	-	2 061	3 219	2 478	-	5 697	-	13	-	13	3 219	2 491	-	5 710
5	Nombre de clients an 5 (cumulatif)	1 335	2 301	-	3 636	1 884	177	-	2 061	3 219	2 478	-	5 697	-	13	-	13	3 219	2 491	-	5 710
6	Volumes (10³m³) an 1	4 469	877	-	5 345	35 992	5 078	-	41 070	40 461	5 954	-	46 415	-	61 307	-	61 307	40 461	67 261	-	107 722
7	Volumes (10³m³) an 2 (cumulatif)	3 139	2 172	-	5 311	33 598	6 263	-	39 861	36 737	8 435	-	45 172	-	60 152	-	60 152	36 737	68 587	-	105 324
8	Volumes (10³m³) an 3 (cumulatif)	3 339	3 210	-	6 549	33 598	6 738	-	40 336	36 937	9 948	-	46 885	-	60 563	-	60 563	36 937	70 511	-	107 448
9	Volumes (10³m³) an 4 (cumulatif)	3 510	3 576	-	7 086	33 598	6 738	-	40 336	37 108	10 314	-	47 422	-	60 563	-	60 563	37 108	70 877	-	107 985
10	Volumes (10³m³) an 5 (cumulatif)	3 564	3 638	-	7 202	33 598	6 738	-	40 336	37 162	10 376	-	47 538	-	60 563	-	60 563	37 162	70 939	-	108 101
11	Total des revenus (000 \$) an 1	1 004	259	-	1 264	5 741	611	-	6 353	6 746	870	-	7 616	-	1 516	-	1 516	6 746	2 386	-	9 132
12	Total des revenus (000 \$) an 2	810	653	-	1 462	5 391	739	-	6 130	6 200	1 392	-	7 592	-	1 426	-	1 426	6 200	2 818	-	9 019
13	Total des revenus (000 \$) an 3	854	998	-	1 852	5 391	786	-	6 177	6 245	1 784	-	8 029	-	1 422	-	1 422	6 245	3 206	-	9 451
14	Total des revenus (000 \$) an 4	911	1 124	-	2 035	5 391	786	-	6 177	6 302	1 910	-	8 212	-	1 422	-	1 422	6 302	3 332	-	9 633
15	Total des revenus (000 \$) an 5	927	1 144	-	2 071	5 391	786	-	6 177	6 318	1 930	-	8 248	-	1 422	-	1 422	6 318	3 352	-	9 670
16																					
17	Tarif moyen (m³) an 1	22,48	29,56		23,64	15,95	12,04		15,47	16,67	14,62		16,41		2,47		2,47	16,67	3,55		8,48
18	Tarif moyen (m³) an 2	25,79	30,04		27,53	16,05	11,80		15,38	16,88	16,50		16,81		2,37		2,37	16,88	4,11		8,56
19	Tarif moyen (m³) an 3	25,58	31,09		28,28	16,05	11,67		15,31	16,91	17,93		17,12		2,35		2,35	16,91	4,55		8,80
20	Tarif moyen (m³) an 4	25,94	31,44		28,71	16,05	11,67		15,31	16,98	18,52		17,32		2,35		2,35	16,98	4,70		8,92
21	Tarif moyen (m³) an 5	26,01	31,45		28,76	16,05	11,67		15,31	17,00	18,60		17,35		2,35		2,35	17,00	4,72		8,95

Demande portant sur les coûts marginaux de prestation de services de long terme appliqués à l'analyse de rentabilité, R-3867-2013

PLAN DE DÉVELOPPEMENT 2009-2010

Ligne	Description	PETIT ET MOYEN DÉBIT (PMD)												GRANDES ENTREPRISES						TOTAL											
		RÉSIDENTIEL				AFFAIRES				TOTAL PMD				Nouveaux clients			Ajouts de charge			Nouveaux clients			Ajouts de charge								
		Nouveaux clients		Ajouts de charge		Nouveaux clients		Ajouts de charge		Nouveaux clients		Ajouts de charge		Nouveaux clients		Ajouts de charge		Nouveaux clients		Ajouts de charge		Nouveaux clients		Ajouts de charge							
		Sur réseau	Projets d'extension	Projets >1,5M\$	Total	Sur réseau	Projets d'extension	Projets >1,5M\$	Total	Sur réseau	Projets d'extension	Projets >1,5M\$	Total	Sur réseau	Projets d'extension	Projets >1,5M\$	Total	Sur réseau	Projets d'extension	Projets >1,5M\$	Total	Sur réseau	Projets d'extension	Projets >1,5M\$	Total						
1	Nombre de clients an 1	1 208	1 621	-	2 829	-	2 829	1 557	170	-	1 727	763	2 490	2 765	1 791	-	4 556	763	5 319	-	7	-	7	7	14	2 765	1 798	-	4 563	770	5 333
2	Nombre de clients an 2 (cumulatif)	1 346	2 857	-	4 203	-	4 203	1 465	193	-	1 658	763	2 421	2 811	3 050	-	5 861	763	6 624	-	7	-	7	7	14	2 811	3 057	-	5 868	770	6 638
3	Nombre de clients an 3 (cumulatif)	1 409	3 349	-	4 758	-	4 758	1 465	199	-	1 664	763	2 427	2 874	3 548	-	6 422	763	7 185	-	7	-	7	7	14	2 874	3 555	-	6 429	770	7 199
4	Nombre de clients an 4 (cumulatif)	1 409	3 481	-	4 890	-	4 890	1 465	199	-	1 664	763	2 427	2 874	3 680	-	6 554	763	7 317	-	7	-	7	7	14	2 874	3 687	-	6 561	770	7 331
5	Nombre de clients an 5 (cumulatif)	1 442	3 483	-	4 925	-	4 925	1 465	199	-	1 664	763	2 427	2 907	3 682	-	6 589	763	7 352	-	7	-	7	7	14	2 907	3 689	-	6 596	770	7 366
6	Volumes (10 ^{m³}) an 1	5 018	1 453	-	6 471	-	6 471	30 352	4 273	-	34 626	18 845	53 471	35 370	5 726	-	41 096	18 845	59 941	-	1 378	-	1 378	32 153	33 531	35 370	7 104	-	42 474	50 998	93 472
7	Volumes (10 ^{m³}) an 2 (cumulatif)	3 146	3 864	-	7 009	-	7 009	26 519	9 081	-	35 600	18 845	54 445	29 665	12 944	-	42 609	18 845	61 454	-	1 578	-	1 578	5 611	7 189	29 665	14 522	-	44 187	24 456	68 643
8	Volumes (10 ^{m³}) an 3 (cumulatif)	3 281	5 217	-	8 498	-	8 498	26 519	9 426	-	35 944	18 845	54 790	29 800	14 642	-	44 442	18 845	63 288	-	1 578	-	1 578	5 611	7 189	29 800	15 220	-	46 020	24 456	70 477
9	Volumes (10 ^{m³}) an 4 (cumulatif)	3 331	5 841	-	9 172	-	9 172	26 519	9 454	-	35 972	18 845	54 818	29 850	15 295	-	45 145	18 845	63 900	-	1 578	-	1 578	5 611	7 189	29 850	16 673	-	46 723	24 456	71 179
10	Volumes (10 ^{m³}) an 5 (cumulatif)	3 372	6 005	-	9 377	-	9 377	26 519	9 454	-	35 972	18 845	54 818	29 891	15 458	-	45 349	18 845	64 195	-	1 578	-	1 578	5 611	7 189	29 891	17 036	-	46 927	24 456	71 384
11	Total des revenus (000 \$) an 1	1 127	459	-	1 586	-	1 586	5 312	619	-	5 931	2 436	8 366	6 439	1 078	-	7 517	2 436	9 952	-	160	-	160	542	702	6 439	1 237	-	7 676	2 978	10 654
12	Total des revenus (000 \$) an 2	878	1 226	-	2 104	-	2 104	4 735	908	-	5 643	2 436	8 079	5 614	2 133	-	7 747	2 436	10 183	-	177	-	177	198	375	5 614	2 310	-	7 924	2 633	10 557
13	Total des revenus (000 \$) an 3	924	1 683	-	2 608	-	2 608	4 735	961	-	5 696	2 436	8 132	5 659	2 644	-	8 303	2 436	10 739	-	177	-	177	198	375	5 659	2 821	-	8 480	2 633	11 114
14	Total des revenus (000 \$) an 4	937	1 862	-	2 800	-	2 800	4 735	966	-	5 701	2 436	8 137	5 673	2 829	-	8 501	2 436	10 937	-	177	-	177	198	375	5 673	3 005	-	8 678	2 633	11 311
15	Total des revenus (000 \$) an 5	945	1 910	-	2 855	-	2 855	4 735	966	-	5 701	2 436	8 137	5 680	2 876	-	8 556	2 436	10 992	-	177	-	177	198	375	5 680	3 053	-	8 733	2 633	11 366
16																															
17	Tarif moyen (m³) an 1	22,45	31,62	-	24,51	-	24,51	17,50	14,48	-	17,13	12,92	15,65	18,20	18,83	-	18,29	12,92	16,80	-	11,58	-	11,58	1,69	2,09	18,20	17,42	-	18,07	5,84	11,40
18	Tarif moyen (m³) an 2	27,92	31,72	-	30,02	-	30,02	17,86	10,00	-	15,86	12,92	14,84	18,92	16,46	-	18,18	12,92	16,57	-	11,20	-	11,20	3,52	5,21	18,92	15,91	-	17,93	10,77	15,36
19	Tarif moyen (m³) an 3	28,17	32,27	-	30,68	-	30,68	17,86	10,19	-	15,86	12,92	14,84	18,99	16,06	-	18,68	12,92	16,97	-	11,20	-	11,20	3,52	5,21	18,99	17,39	-	18,43	10,77	15,77
20	Tarif moyen (m³) an 4	28,14	31,88	-	30,52	-	30,52	17,86	10,22	-	15,85	12,92	14,84	19,00	18,49	-	18,83	12,92	17,09	-	11,20	-	11,20	3,52	5,21	19,00	17,81	-	18,57	10,77	15,89
21	Tarif moyen (m³) an 5	28,01	31,81	-	30,44	-	30,44	17,86	10,22	-	15,85	12,92	14,84	19,00	18,61	-	18,87	12,92	17,12	-	11,20	-	11,20	3,52	5,21	19,00	17,92	-	18,61	10,77	15,92

Demande portant sur les coûts marginaux de prestation de services de long terme appliqués à l'analyse de rentabilité, R-3867-2013

PLAN DE DÉVELOPPEMENT 2010-2011

Ligne	Description	PETIT ET MOYEN DEBIT (PMD)												GRANDES ENTREPRISES										TOTAL							
		RÉSIDENTIEL						AFFAIRES						TOTAL PMD						GRANDES ENTREPRISES						TOTAL					
		Nouveaux clients		Ajouts de charge		Total		Nouveaux clients		Ajouts de charge		Total		Nouveaux clients		Ajouts de charge		Total		Nouveaux clients		Ajouts de charge		Total		Nouveaux clients		Ajouts de charge		Total	
		Sur réseau	Projets d'extension	Projets >1,5M\$	Total			Sur réseau	Projets d'extension	Projets >1,5M\$	Total			Sur réseau	Projets d'extension	Projets >1,5M\$	Total			Sur réseau	Projets d'extension	Projets >1,5M\$	Total			Sur réseau	Projets d'extension	Projets >1,5M\$	Total		
1	Nombre de clients an 1	1 464	1 482	-	2 946	-	2 946	1 845	235	26	2 106	703	2 809	3 309	1 717	26	5 052	703	5 755	-	1	-	1	8	9	3 309	1 718	26	5 053	711	5 764
2	Nombre de clients an 2 (cumulatif)	1 502	2 617	-	4 119	-	4 119	1 733	277	50	2 060	703	2 763	3 235	2 894	50	6 179	703	6 882	-	1	-	1	5	6	3 235	2 895	50	6 180	708	6 888
3	Nombre de clients an 3 (cumulatif)	1 575	3 008	-	4 583	-	4 583	1 733	290	63	2 086	703	2 789	3 308	3 298	63	6 669	703	7 372	-	1	-	1	6	7	3 308	3 299	63	6 670	709	7 379
4	Nombre de clients an 4 (cumulatif)	1 575	3 090	-	4 665	-	4 665	1 733	290	66	2 089	703	2 792	3 308	3 380	66	6 754	703	7 457	-	1	-	1	6	7	3 308	3 381	66	6 755	709	7 464
5	Nombre de clients an 5 (cumulatif)	1 575	3 090	-	4 665	-	4 665	1 733	290	66	2 089	703	2 792	3 308	3 380	66	6 754	703	7 457	-	1	-	1	6	7	3 308	3 381	66	6 755	709	7 464
6	Volumes (10 ³ m ³) an 1	6 748	1 303	-	8 052	-	8 052	34 378	17 419	11 507	63 304	20 557	83 861	41 126	18 723	11 507	71 356	20 557	91 913	-	50	-	50	32 928	32 978	41 126	18 773	11 507	71 406	53 485	124 891
7	Volumes (10 ³ m ³) an 2 (cumulatif)	3 625	3 864	-	7 488	-	7 488	29 259	17 651	12 062	58 973	20 557	79 530	32 884	21 515	12 062	66 461	20 557	87 018	-	75	-	75	13 025	13 100	32 884	21 590	12 062	66 536	33 582	100 118
8	Volumes (10 ³ m ³) an 3 (cumulatif)	3 496	5 217	-	8 713	-	8 713	29 259	18 014	12 489	59 763	20 557	80 320	32 755	23 231	12 489	68 475	20 557	89 032	-	75	-	75	14 125	14 200	32 755	23 306	12 489	68 550	34 682	103 233
9	Volumes (10 ³ m ³) an 4 (cumulatif)	3 199	5 841	-	9 040	-	9 040	29 259	18 014	12 626	59 900	20 557	80 457	32 458	23 856	12 626	68 940	20 557	89 497	-	75	-	75	15 875	15 950	32 458	23 931	12 626	69 015	36 432	105 447
10	Volumes (10 ³ m ³) an 5 (cumulatif)	3 067	6 005	-	9 072	-	9 072	29 259	18 014	12 626	59 900	20 557	80 457	32 326	24 019	12 626	68 971	20 557	89 528	-	75	-	75	15 875	15 950	32 326	24 094	12 626	69 046	36 432	105 478
11	Total des revenus (000 \$) an 1	2 028	391	-	2 419	-	1 905	6 422	1 606	800	8 828	2 419	11 247	8 450	1 997	800	11 247	2 419	13 153	-	10	-	10	828	838	8 450	2 007	800	11 257	3 248	13 990
12	Total des revenus (000 \$) an 2	1 409	1 010	-	2 419	-	2 148	5 702	1 603	909	8 214	2 419	10 633	7 111	2 613	909	10 633	2 419	12 781	-	13	-	13	314	327	7 111	2 626	909	10 647	2 733	13 108
13	Total des revenus (000 \$) an 3	1 193	1 366	-	2 559	-	2 559	5 714	1 648	989	8 351	2 419	10 770	6 906	3 014	989	10 910	2 419	13 329	-	13	-	13	345	358	6 906	3 028	989	10 923	2 764	13 687
14	Total des revenus (000 \$) an 4	1 208	1 472	-	2 680	-	2 680	5 714	1 648	1 013	8 375	2 419	10 794	6 921	3 121	1 013	11 055	2 419	13 474	-	13	-	13	391	404	6 921	3 134	1 013	11 068	2 810	13 879
15	Total des revenus (000 \$) an 5	1 208	1 492	-	2 699	-	2 699	5 714	1 648	1 013	8 375	2 419	10 794	6 921	3 140	1 013	11 074	2 419	13 494	-	13	-	13	391	404	6 921	3 153	1 013	11 088	2 810	13 898
16	Tarif moyen (m ³) an 1	30,06	30,01	-	30,05	-	23,66	18,68	9,22	6,95	13,94	11,77	13,41	20,55	10,67	6,95	15,76	11,77	14,31	-	19,17	-	19,17	2,52	2,54	20,55	10,69	6,95	15,76	6,07	11,20
17	Tarif moyen (m ³) an 2	38,88	26,15	-	32,31	-	28,68	19,49	9,08	7,54	13,93	11,77	13,37	21,63	12,14	7,54	16,00	11,77	14,69	-	17,93	-	17,93	2,41	2,50	21,63	12,16	7,54	16,00	8,14	13,09
18	Tarif moyen (m ³) an 3	34,12	26,19	-	29,37	-	29,37	19,53	9,15	7,92	13,97	11,77	13,41	21,09	12,98	7,92	15,93	11,77	14,97	-	17,93	-	17,93	2,44	2,52	21,09	12,99	7,92	15,93	7,97	13,26
19	Tarif moyen (m ³) an 4	37,76	25,20	-	29,65	-	29,65	19,53	9,15	8,02	13,98	11,77	13,42	21,32	13,08	8,02	16,04	11,77	15,06	-	17,93	-	17,93	2,46	2,53	21,32	13,10	8,02	16,04	7,71	13,16
20	Tarif moyen (m ³) an 5	39,38	24,84	-	29,76	-	29,76	19,53	9,15	8,02	13,98	11,77	13,42	21,41	13,07	8,02	16,06	11,77	15,07	-	17,93	-	17,93	2,46	2,53	21,41	13,09	8,02	16,06	7,71	13,18

Demande portant sur les coûts marginaux de prestation de services de long terme appliqués à l'analyse de rentabilité, R-3867-2013

PLAN DE DÉVELOPPEMENT 2011-2012

Ligne	Description	PETIT ET MOYEN DEBIT (PMD)												GRANDES ENTREPRISES								TOTAL									
		RÉSIDENTIEL						AFFAIRES						TOTAL PMD				TOTAL				TOTAL									
		Nouveaux clients		Ajouts de charge		Total		Nouveaux clients		Ajouts de charge		Total		Nouveaux clients		Ajouts de charge		Total		Nouveaux clients		Ajouts de charge		Total							
		Sur réseau	Projets d'extension	Projets >1,5M\$	Total	Sur réseau	Projets d'extension	Projets >1,5M\$	Total	Sur réseau	Projets d'extension	Projets >1,5M\$	Total	Sur réseau	Projets d'extension	Projets >1,5M\$	Total	Sur réseau	Projets d'extension	Projets >1,5M\$	Total	Sur réseau	Projets d'extension	Projets >1,5M\$	Total						
1	Nombre de clients an 1	1 897	1 411	-	3 308	233	3 541	1 976	305	-	2 281	627	2 908	3 873	1 716	-	5 589	860	6 449	-	4	-	4	12	16	3 873	1 720	-	5 593	872	6 465
2	Nombre de clients an 2 (cumulatif)	2 072	2 733	-	4 805	233	5 038	1 849	350	-	2 199	627	2 826	3 921	3 083	-	7 004	860	7 864	-	3	-	3	9	12	3 921	3 086	-	7 007	869	7 876
3	Nombre de clients an 3 (cumulatif)	2 166	3 677	-	5 843	233	6 076	1 849	363	-	2 212	627	2 839	4 015	4 040	-	8 055	860	8 915	-	2	-	2	9	11	4 015	4 042	-	8 057	869	8 926
4	Nombre de clients an 4 (cumulatif)	2 166	3 812	-	5 978	233	6 211	1 849	372	-	2 221	627	2 848	4 015	4 184	-	8 199	860	9 059	-	2	-	2	9	11	4 015	4 186	-	8 201	869	9 070
5	Nombre de clients an 5 (cumulatif)	2 166	3 812	-	5 978	233	6 211	1 849	373	-	2 222	627	2 849	4 015	4 185	-	8 200	860	9 060	-	2	-	2	9	11	4 015	4 187	-	8 202	869	9 071
6	Volumes (10 ³ m ³) an 1	9 424	1 574	-	10 999	202	11 200	42 655	14 885	-	57 540	20 149	77 689	52 079	16 459	-	68 538	20 351	88 889	-	49 424	-	49 424	61 514	110 938	52 079	65 883	-	117 962	81 864	199 827
7	Volumes (10 ³ m ³) an 2 (cumulatif)	7 414	3 466	-	10 880	202	11 082	35 205	16 443	-	51 648	20 149	71 797	42 619	19 910	-	62 529	20 351	82 879	-	23 500	-	23 500	20 602	44 102	42 619	43 410	-	86 029	40 952	126 981
8	Volumes (10 ³ m ³) an 3 (cumulatif)	7 817	4 961	-	12 778	202	12 980	35 205	16 995	-	52 200	20 149	72 349	43 023	21 955	-	64 978	20 351	85 329	-	15 000	-	15 000	20 602	35 602	43 023	36 955	-	79 978	40 952	120 931
9	Volumes (10 ³ m ³) an 4 (cumulatif)	7 903	5 766	-	13 669	202	13 871	35 205	17 235	-	52 440	20 149	72 589	43 108	23 001	-	66 110	20 351	86 460	-	15 000	-	15 000	20 602	35 602	43 108	38 001	-	81 110	40 952	122 062
10	Volumes (10 ³ m ³) an 5 (cumulatif)	7 903	5 955	-	13 858	202	14 060	35 205	17 283	-	52 489	20 149	72 637	43 108	23 238	-	66 347	20 351	86 697	-	15 000	-	15 000	20 602	35 602	43 108	38 238	-	81 347	40 952	122 299
11	Total des revenus (000 \$) an 1	1 933	426	-	2 359	59	2 418	6 715	1 811	-	8 526	2 373	10 899	8 648	2 237	-	10 885	2 432	13 317	-	1 168	-	1 168	1 533	2 702	8 648	3 405	-	12 053	3 965	16 018
12	Total des revenus (000 \$) an 2	1 685	1 062	-	2 748	59	2 807	5 905	1 880	-	7 785	2 373	10 158	7 591	2 942	-	10 533	2 432	12 965	-	612	-	612	445	1 058	7 591	3 555	-	11 145	2 877	14 023
13	Total des revenus (000 \$) an 3	1 788	1 576	-	3 364	59	3 423	5 905	1 942	-	7 847	2 373	10 220	7 693	3 518	-	11 211	2 432	13 643	-	255	-	255	445	700	7 693	3 773	-	11 466	2 877	14 343
14	Total des revenus (000 \$) an 4	1 811	1 834	-	3 645	59	3 704	5 905	1 987	-	7 893	2 373	10 266	7 717	3 821	-	11 538	2 432	13 970	-	255	-	255	445	700	7 717	4 076	-	11 793	2 877	14 670
15	Total des revenus (000 \$) an 5	1 811	1 879	-	3 691	59	3 750	5 905	1 993	-	7 899	2 373	10 272	7 717	3 873	-	11 590	2 432	14 022	-	255	-	255	445	700	7 717	4 128	-	11 845	2 877	14 722
16																															
17	Tatiff moyen (m ³) an 1	20,51	27,06		21,45	29,21	21,59	15,74	12,17		14,82	11,78	14,03	16,60	13,59		15,88	11,95	14,98		2,36		2,36	2,49	2,44	16,60	5,17		10,22	4,84	8,02
18	Tatiff moyen (m ³) an 2	22,73	30,65		26,25	29,21	25,32	16,77	11,43		15,07	11,78	14,15	17,81	14,78		16,84	11,95	15,64		2,61		2,61	2,16	2,40	17,81	8,19		12,96	7,03	11,04
19	Tatiff moyen (m ³) an 3	22,87	31,77		26,33	29,21	26,37	16,77	11,42		15,03	11,78	14,13	17,88	16,02		17,25	11,95	15,99		1,70		1,70	2,16	1,97	17,88	10,21		14,34	7,03	11,86
20	Tatiff moyen (m ³) an 4	22,92	31,80		26,66	29,21	26,70	16,77	11,53		15,05	11,78	14,14	17,90	16,61		17,45	11,95	16,16		1,70		1,70	2,16	1,97	17,90	10,73		14,54	7,03	12,02
21	Tatiff moyen (m ³) an 5	22,92	31,56		26,63	29,21	26,67	16,77	11,53		15,05	11,78	14,14	17,90	16,67		17,47	11,95	16,17		1,70		1,70	2,16	1,97	17,90	10,79		14,56	7,03	12,04

Demande portant sur les coûts marginaux de prestation de services de long terme appliqués à l'analyse de rentabilité, R-3867-2013

PLAN DE DÉVELOPPEMENT 2012-2013

Ligne	Description	PETIT ET MOYEN DÉBIT (PMD)												GRANDES ENTREPRISES								TOTAL									
		RÉSIDENTIEL						AFFAIRES						TOTAL PMD				Nouveaux clients				TOTAL									
		Nouveaux clients			Ajouts de charge	Total	Nouveaux clients			Ajouts de charge	Total	Nouveaux clients		Ajouts de charge	Total	Nouveaux clients		Ajouts de charge	Total	Nouveaux clients		Ajouts de charge	Total								
		Sur réseau	Projets d'extension	Projets >1,5M\$	Total	Sur réseau	Projets d'extension	Projets >1,5M\$	Total	Sur réseau	Projets d'extension	Projets >1,5M\$	Total	Sur réseau	Projets d'extension	Projets >1,5M\$	Total	Sur réseau	Projets d'extension	Projets >1,5M\$	Total	Sur réseau	Projets d'extension	Projets >1,5M\$	Total						
1	Nombre de clients an 1	1 670	801	129	2 600	360	2 960	2 025	231	-	2 256	708	2 964	3 695	1 032	129	4 856	1 068	5 924	2	-	1	3	3	6	3 697	1 032	130	4 859	1 071	5 930
2	Nombre de clients an 2 (cumulatif)	1 892	1 601	257	3 750	360	4 110	1 899	266	-	2 165	708	2 873	3 791	1 867	257	5 915	1 068	6 983	2	-	1	3	3	6	3 793	1 867	258	5 918	1 071	6 989
3	Nombre de clients an 3 (cumulatif)	2 015	2 145	372	4 532	360	4 892	1 899	296	-	2 195	708	2 903	3 914	2 441	372	6 727	1 068	7 795	2	-	1	3	3	6	3 916	2 441	373	6 730	1 071	7 801
4	Nombre de clients an 4 (cumulatif)	2 018	2 432	489	4 939	360	5 299	1 899	299	-	2 198	708	2 906	3 917	2 731	489	7 137	1 068	8 205	2	-	1	3	3	6	3 919	2 731	490	7 140	1 071	8 211
5	Nombre de clients an 5 (cumulatif)	2 018	2 513	489	5 020	360	5 380	1 899	299	-	2 198	708	2 906	3 917	2 812	489	7 218	1 068	8 286	2	-	1	3	3	6	3 919	2 812	490	7 221	1 071	8 292
6	Volumes (10 ^{m³}) an 1	8 260	692	115	9 068	287	9 354	41 590	10 525	-	52 115	21 620	73 735	49 850	11 217	115	61 183	21 907	83 089	2 969	-	27 115	30 084	3 408	33 491	52 819	11 217	27 230	91 266	25 314	116 580
7	Volumes (10 ^{m³}) an 2 (cumulatif)	6 469	1 777	313	8 558	287	8 845	33 165	13 003	-	46 167	21 620	67 787	39 634	14 780	313	54 726	21 907	76 632	3 470	-	27 115	30 585	5 013	35 597	43 103	14 780	27 428	85 310	26 919	112 230
8	Volumes (10 ^{m³}) an 3 (cumulatif)	6 847	2 551	467	9 864	287	10 151	33 165	13 284	-	46 449	21 620	68 069	40 012	15 835	467	56 313	21 907	78 220	3 470	-	27 115	30 585	5 013	35 597	43 481	15 835	27 582	86 898	26 919	113 817
9	Volumes (10 ^{m³}) an 4 (cumulatif)	7 147	3 112	613	10 873	287	11 159	33 165	13 893	-	47 057	21 620	68 677	40 312	17 005	613	57 930	21 907	79 837	3 470	-	27 115	30 585	6 711	37 296	43 782	17 005	27 728	88 515	28 618	117 133
10	Volumes (10 ^{m³}) an 5 (cumulatif)	7 266	3 385	688	11 339	287	11 625	33 165	13 893	-	47 057	21 620	68 677	40 431	17 277	688	58 396	21 907	80 302	3 470	-	27 115	30 585	6 711	37 296	43 901	17 277	27 803	88 981	28 618	117 598
11	Total des revenus (000 \$) an 1	1 744	208	36	1 988	68	2 057	6 721	1 429	-	8 150	2 237	10 387	8 465	1 637	36	10 138	2 305	12 444	89	-	575	665	97	762	8 555	1 637	611	10 803	2 403	13 205
12	Total des revenus (000 \$) an 2	1 524	577	101	2 203	68	2 271	5 737	1 598	-	7 335	2 237	9 572	7 262	2 175	101	9 537	2 305	11 843	101	-	575	676	178	855	7 363	2 175	676	10 214	2 484	12 698
13	Total des revenus (000 \$) an 3	1 635	866	158	2 659	68	2 727	5 737	1 645	-	7 382	2 237	9 619	7 372	2 511	158	10 040	2 305	12 346	101	-	575	676	178	855	7 473	2 511	733	10 717	2 484	13 200
14	Total des revenus (000 \$) an 4	1 697	1 057	211	2 966	68	3 034	5 737	1 692	-	7 429	2 237	9 666	7 434	2 749	211	10 395	2 305	12 700	101	-	575	676	210	887	7 536	2 749	787	11 071	2 516	13 587
15	Total des revenus (000 \$) an 5	1 716	1 137	239	3 092	68	3 161	5 737	1 692	-	7 429	2 237	9 666	7 453	2 829	239	10 521	2 305	12 826	101	-	575	676	210	887	7 554	2 829	814	11 197	2 516	13 713
16																															
17	Tarif moyen (m³) an 1	21,12	30,11	30,82	21,93	23,88	21,99	16,16	13,58		15,64	10,35	14,09	16,98	14,60	30,82	16,57	10,52	14,98	3,01		2,12	2,21	2,85	2,27	16,20	14,60	2,24	11,84	9,49	11,33
18	Tarif moyen (m³) an 2	23,57	32,48	32,33	25,74	23,88	25,68	17,30	12,29		15,89	10,35	14,12	18,32	14,71	32,33	17,43	10,52	15,45	2,92		2,12	2,21	3,56	2,40	17,08	14,71	2,47	11,97	9,23	11,31
19	Tarif moyen (m³) an 3	23,88	33,96	33,77	26,95	23,88	26,87	17,30	12,38		15,89	10,35	14,13	18,42	15,86	33,77	17,83	10,52	15,78	2,92		2,12	2,21	3,56	2,40	17,19	15,86	2,66	12,33	9,23	11,60
20	Tarif moyen (m³) an 4	23,75	33,97	34,48	27,28	23,88	27,19	17,30	12,18		15,79	10,35	14,07	18,44	16,16	34,48	17,94	10,52	15,91	2,92		2,12	2,21	3,14	2,38	17,21	16,16	2,84	12,51	8,79	11,60
21	Tarif moyen (m³) an 5	23,62	33,61	34,71	27,27	23,88	27,19	17,30	12,18		15,79	10,35	14,07	18,43	16,37	34,71	18,02	10,52	15,97	2,92		2,12	2,21	3,14	2,38	17,21	16,37	2,93	12,58	8,79	11,66

Demande portant sur les coûts marginaux de prestation de services de long terme appliqués à l'analyse de rentabilité, R-3867-2013

PLAN DE DÉVELOPPEMENT 2013-2014

Ligne	Description	PETIT ET MOYEN DEBIT (PMD)															GRANDES ENTREPRISES					TOTAL									
		RÉSIDENTIEL					AFFAIRES					TOTAL PMD					TOTAL														
		Nouveaux clients			Ajouts de charge	Total	Nouveaux clients			Ajouts de charge	Total	Nouveaux clients			Ajouts de charge	Total	Nouveaux clients			Ajouts de charge	Total										
		Sur réseau	Projets d'extension	Projets >1,5M\$	Total	Sur réseau	Projets d'extension	Projets >1,5M\$	Total	Sur réseau	Projets d'extension	Projets >1,5M\$	Total	Sur réseau	Projets d'extension	Projets >1,5M\$	Total	Sur réseau	Projets d'extension	Projets >1,5M\$	Total										
1	Nombre de clients an 1	1 425	666	-	2 091	294	2 385	2 013	248	-	2 261	795	3 056	3 438	914	-	4 352	1 089	5 441	3	-	1	4	-	4	3 441	914	1	4 356	1 089	5 445
2	Nombre de clients an 2 (cumulatif)	1 476	1 276	-	2 752	294	3 046	1 849	287	-	2 136	795	2 931	3 325	1 563	-	4 888	1 089	5 977	3	-	1	4	-	4	3 328	1 563	1	4 892	1 089	5 981
3	Nombre de clients an 3 (cumulatif)	1 496	1 745	-	3 241	294	3 535	1 849	300	-	2 149	795	2 944	3 345	2 045	-	5 390	1 089	6 479	3	-	1	4	-	4	3 348	2 045	1	5 394	1 089	6 483
4	Nombre de clients an 4 (cumulatif)	1 496	1 997	-	3 493	294	3 787	1 849	301	-	2 150	795	2 945	3 345	2 298	-	5 643	1 089	6 732	3	-	1	4	-	4	3 348	2 298	1	5 647	1 089	6 736
5	Nombre de clients an 5 (cumulatif)	1 496	1 997	-	3 493	294	3 787	1 849	301	-	2 150	795	2 945	3 345	2 298	-	5 643	1 089	6 732	3	-	1	4	-	4	3 348	2 298	1	5 647	1 089	6 736
6	Volumes (10 ³ m ³) an 1	5 896	1 153	-	7 049	239	7 288	43 084	11 450	-	54 534	21 189	75 724	48 980	12 603	-	61 583	21 428	83 011	1 975	-	28 430	30 405	-	30 405	50 955	12 603	28 430	91 988	21 428	113 416
7	Volumes (10 ³ m ³) an 2 (cumulatif)	4 220	2 223	-	6 443	239	6 682	30 509	12 802	-	43 311	21 189	64 500	34 729	15 025	-	49 754	21 428	71 182	1 975	-	28 430	30 405	-	30 405	36 704	15 025	28 430	80 159	21 428	101 587
8	Volumes (10 ³ m ³) an 3 (cumulatif)	4 307	3 114	-	7 421	239	7 660	30 509	12 961	-	43 470	21 189	64 659	34 815	16 076	-	50 891	21 428	72 319	1 975	-	28 430	30 405	-	30 405	36 790	16 076	28 430	81 296	21 428	102 724
9	Volumes (10 ³ m ³) an 4 (cumulatif)	4 316	3 689	-	8 005	239	8 244	30 509	12 980	-	43 488	21 189	64 678	34 825	16 669	-	51 494	21 428	72 922	1 975	-	28 430	30 405	-	30 405	36 800	16 669	28 430	81 899	21 428	103 327
10	Volumes (10 ³ m ³) an 5 (cumulatif)	4 316	3 854	-	8 170	239	8 408	30 509	12 980	-	43 488	21 189	64 678	34 825	16 833	-	51 658	21 428	73 086	1 975	-	28 430	30 405	-	30 405	36 800	16 833	28 430	82 063	21 428	103 491
11	Total des revenus (000 \$) an 1	1 571	273	-	1 844	87	1 931	7 804	1 641	-	9 445	3 044	12 489	9 374	1 914	-	11 289	3 131	14 419	196	-	1 011	1 207	-	1 207	9 571	1 914	1 011	12 496	3 131	15 626
12	Total des revenus (000 \$) an 2	1 304	640	-	1 944	87	2 031	6 347	1 693	-	8 040	3 044	11 084	7 651	2 333	-	9 984	3 131	13 115	180	-	1 011	1 191	-	1 191	7 831	2 333	1 011	11 176	3 131	14 306
13	Total des revenus (000 \$) an 3	1 338	945	-	2 282	87	2 369	6 347	1 737	-	8 084	3 044	11 128	7 685	2 681	-	10 366	3 131	13 497	180	-	1 011	1 191	-	1 191	7 865	2 681	1 011	11 558	3 131	14 688
14	Total des revenus (000 \$) an 4	1 342	1 140	-	2 483	87	2 570	6 347	1 741	-	8 089	3 044	11 133	7 690	2 882	-	10 571	3 131	13 702	180	-	1 011	1 191	-	1 191	7 870	2 882	1 011	11 763	3 131	14 893
15	Total des revenus (000 \$) an 5	1 342	1 202	-	2 545	87	2 632	6 347	1 741	-	8 089	3 044	11 133	7 690	2 944	-	10 633	3 131	13 764	180	-	1 011	1 191	-	1 191	7 870	2 944	1 011	11 825	3 131	14 956
16																															
17	Tatiff moyen (m ³) an 1	26,64	23,69		26,16	36,42	26,50	18,11	14,33		17,32	14,37	16,49	19,14	15,19		18,33	14,61	17,37	9,93		3,56	3,97		3,97	18,78	15,19	3,56	13,58	14,61	13,78
18	Tatiff moyen (m ³) an 2	30,90	28,81		30,18	36,42	30,40	20,80	13,22		18,56	14,37	17,18	22,03	15,53		20,07	14,61	18,42	9,13		3,56	3,92		3,92	21,34	15,53	3,56	13,94	14,61	14,08
19	Tatiff moyen (m ³) an 3	31,06	30,33		30,76	36,42	30,93	20,80	13,40		18,60	14,37	17,21	22,07	16,68		20,37	14,61	18,66	9,13		3,56	3,92		3,92	21,38	16,68	3,56	14,22	14,61	14,30
20	Tatiff moyen (m ³) an 4	31,10	30,90		31,01	36,42	31,17	20,80	13,42		18,60	14,37	17,21	22,08	17,29		20,53	14,61	18,79	9,13		3,56	3,92		3,92	21,39	17,29	3,56	14,36	14,61	14,41
21	Tatiff moyen (m ³) an 5	31,10	31,20		31,15	36,42	31,30	20,80	13,42		18,60	14,37	17,21	22,08	17,49		20,58	14,61	18,83	9,13		3,56	3,92		3,92	21,39	17,49	3,56	14,41	14,61	14,45

Demande portant sur les coûts marginaux de prestation de services de long terme appliqués à l'analyse de rentabilité, R-3867-2013

PLAN DE DÉVELOPPEMENT 2014-2015

Ligne	Description	PETIT ET MOYEN DÉBIT (PMD)													GRANDES ENTREPRISES					TOTAL											
		RÉSIDENTIEL					AFFAIRES					TOTAL PMD																			
		Nouveaux clients				Ajouts de charge	Total	Nouveaux clients				Ajouts de charge	Total	Nouveaux clients				Ajouts de charge	Total	Nouveaux clients				Ajouts de charge	Total						
		Sur réseau	Projets d'extension	Projets >1,5M\$	Total			Sur réseau	Projets d'extension	Projets >1,5M\$	Total			Sur réseau	Projets d'extension	Projets >1,5M\$	Total			Sur réseau	Projets d'extension	Projets >1,5M\$	Total			Sur réseau	Projets d'extension	Projets >1,5M\$	Total		
1	Nombre de clients an 1	1 294	448	-	1 742	162	1 904	1 984	288	40	2 312	904	3 216	3 278	736	40	4 054	1 066	5 120	-	1	-	1	7	8	3 278	737	40	4 055	1 073	5 128
2	Nombre de clients an 2 (cumulatif)	1 267	766	-	2 033	162	2 195	1 823	341	72	2 236	904	3 140	3 090	1 107	72	4 269	1 066	5 335	-	1	-	1	6	7	3 090	1 108	72	4 270	1 072	5 342
3	Nombre de clients an 3 (cumulatif)	1 293	1 041	-	2 334	162	2 496	1 823	345	91	2 259	904	3 163	3 116	1 386	91	4 593	1 066	5 659	-	1	-	1	6	7	3 116	1 387	91	4 594	1 072	5 666
4	Nombre de clients an 4 (cumulatif)	1 293	1 189	-	2 482	162	2 644	1 823	347	95	2 265	904	3 169	3 116	1 536	95	4 747	1 066	5 813	-	1	-	1	6	7	3 116	1 537	95	4 748	1 072	5 820
5	Nombre de clients an 5 (cumulatif)	1 293	1 258	-	2 551	162	2 713	1 823	347	97	2 267	904	3 171	3 116	1 605	97	4 818	1 066	5 884	-	1	-	1	6	7	3 116	1 606	97	4 819	1 072	5 891
6	Volumes (10 ^{m³}) an 1	6 821	771	-	7 592	174	7 765	34 205	19 461	5 465	59 131	21 549	80 680	41 026	20 232	5 465	66 723	21 722	88 445	-	85	-	85	9 324	9 409	41 026	20 317	5 465	66 808	31 047	97 855
7	Volumes (10 ^{m³}) an 2 (cumulatif)	4 675	1 740	-	6 415	174	6 589	25 070	21 526	6 865	53 462	21 549	75 010	29 745	23 266	6 865	59 877	21 722	81 599	-	2 640	-	2 640	6 324	8 964	29 745	25 906	6 865	62 517	28 047	90 563
8	Volumes (10 ^{m³}) an 3 (cumulatif)	4 709	2 378	-	7 086	174	7 260	25 070	22 236	7 232	54 538	21 549	76 087	29 779	24 613	7 232	61 624	21 722	83 347	-	2 640	-	2 640	6 324	8 964	29 779	27 253	7 232	64 264	28 047	92 311
9	Volumes (10 ^{m³}) an 4 (cumulatif)	4 791	3 012	-	7 803	174	7 977	25 070	23 338	7 317	55 725	21 549	77 274	29 861	26 350	7 317	63 528	21 722	85 251	-	2 640	-	2 640	6 324	8 964	29 861	28 990	7 317	66 168	28 047	94 215
10	Volumes (10 ^{m³}) an 5 (cumulatif)	4 793	3 300	-	8 093	174	8 267	25 070	23 981	7 390	56 441	21 549	77 990	29 864	27 281	7 390	64 535	21 722	86 257	-	2 640	-	2 640	6 324	8 964	29 864	29 921	7 390	67 175	28 047	95 222
11	Total des revenus (000 \$) an 1	1 621	205	-	1 826	58	1 884	6 434	2 284	670	9 387	2 938	12 326	8 055	2 488	670	11 213	2 996	14 209	(0)	14	-	14	487	501	8 055	2 503	670	11 227	3 483	14 710
12	Total des revenus (000 \$) an 2	1 279	496	-	1 775	58	1 833	5 356	2 429	794	8 578	2 938	11 517	6 635	2 925	794	10 354	2 996	13 350	(0)	214	-	214	255	469	6 635	3 139	794	10 568	3 251	13 819
13	Total des revenus (000 \$) an 3	1 294	709	-	2 003	58	2 061	5 356	2 373	845	8 574	2 938	11 512	6 649	3 082	845	10 576	2 996	13 572	(0)	214	-	214	255	469	6 649	3 296	845	10 790	3 251	14 042
14	Total des revenus (000 \$) an 4	1 313	886	-	2 199	58	2 257	5 356	2 469	863	8 687	2 938	11 625	6 669	3 354	863	10 886	2 996	13 882	(0)	214	-	214	255	469	6 669	3 568	863	11 100	3 251	14 351
15	Total des revenus (000 \$) an 5	1 310	978	-	2 288	58	2 345	5 356	2 426	876	8 658	2 938	11 596	6 665	3 404	876	10 945	2 996	13 941	(0)	214	-	214	255	469	6 665	3 618	876	11 159	3 251	14 410
16																															
17	Tarif moyen (m³) an 1	23,77	26,58		24,05	33,26	24,26	18,81	11,73	12,25	15,88	13,64	15,28	19,63	12,30	12,25	16,81	13,79	16,07		16,74		16,74	5,22	5,32	19,63	12,32	12,25	16,81	11,22	15,03
18	Tarif moyen (m³) an 2	27,36	28,52		27,67	33,26	27,62	21,36	11,28	11,57	16,05	13,64	15,35	22,30	12,57	11,57	17,29	13,79	16,36		8,10		8,10	4,04	5,23	22,30	12,12	11,57	16,90	11,59	15,26
19	Tarif moyen (m³) an 3	27,48	29,62		28,26	33,26	28,38	21,36	10,67	11,68	15,72	13,64	15,13	22,33	12,52	11,68	17,16	13,79	16,28		8,10		8,10	4,04	5,23	22,33	12,09	11,68	16,79	11,59	15,21
20	Tarif moyen (m³) an 4	27,41	29,41		28,18	33,26	28,29	21,36	10,58	11,79	15,59	13,64	15,04	22,33	12,73	11,79	17,14	13,79	16,28		8,10		8,10	4,04	5,23	22,33	12,31	11,79	16,77	11,59	15,23
21	Tarif moyen (m³) an 5	27,33	29,62		28,26	33,26	28,37	21,36	10,12	11,85	15,34	13,64	14,87	22,32	12,48	11,85	16,96	13,79	16,16		8,10		8,10	4,04	5,23	22,32	12,09	11,85	16,61	11,59	15,13

Demande portant sur les coûts marginaux de prestation de services de long terme appliqués à l'analyse de rentabilité, R-3867-2013

PLAN DE DÉVELOPPEMENT 2015-2016

Ligne	Description	PETIT ET MOYEN DEBIT (PMD)															GRANDES ENTREPRISES					TOTAL									
		RÉSIDENTIEL					AFFAIRES					TOTAL PMD										TOTAL									
		Nouveaux clients		Ajouts de charge		Total	Nouveaux clients		Ajouts de charge		Total	Nouveaux clients		Ajouts de charge		Total	Nouveaux clients		Ajouts de charge		Total	Nouveaux clients		Ajouts de charge		Total					
		Sur réseau	Projets d'extension	Projets >1,5M\$	Total		Sur réseau	Projets d'extension	Projets >1,5M\$	Total		Sur réseau	Projets d'extension	Projets >1,5M\$	Total		Sur réseau	Projets d'extension	Projets >1,5M\$	Total		Sur réseau	Projets d'extension	Projets >1,5M\$	Total						
1	Nombre de clients an 1	1 098	349	-	1 447	164	1 611	1 921	184	12	2 117	971	3 088	3 019	533	12	3 564	1 135	4 699	-	-	-	-	2	2	3 019	533	12	3 564	1 137	4 701
2	Nombre de clients an 2 (cumulatif)	1 081	665	-	1 746	164	1 911	1 781	210	25	2 015	971	2 986	2 863	875	25	3 762	1 135	4 897	-	-	-	-	2	2	2 863	875	25	3 762	1 137	4 899
3	Nombre de clients an 3 (cumulatif)	1 108	916	-	2 024	164	2 188	1 783	212	28	2 022	971	2 993	2 891	1 127	28	4 046	1 135	5 181	-	-	-	-	2	2	2 891	1 127	28	4 046	1 137	5 183
4	Nombre de clients an 4 (cumulatif)	1 123	1 074	-	2 197	164	2 361	1 785	214	28	2 026	971	2 997	2 908	1 288	28	4 223	1 135	5 358	-	-	-	-	2	2	2 908	1 288	28	4 223	1 137	5 360
5	Nombre de clients an 5 (cumulatif)	1 123	1 195	-	2 318	164	2 482	1 787	217	28	2 031	971	3 002	2 910	1 411	28	4 349	1 135	5 484	-	-	-	-	2	2	2 910	1 411	28	4 349	1 137	5 486
6	Volumes (10 ^{m3}) an 1	5 419	589	-	6 007	147	6 154	33 306	11 354	147	44 807	24 357	69 164	38 725	11 943	147	50 814	24 504	75 318	-	-	-	-	220	220	38 725	11 943	147	50 814	24 723	75 538
7	Volumes (10 ^{m3}) an 2 (cumulatif)	3 637	1 432	-	5 068	147	5 215	26 659	11 913	290	38 862	24 357	63 220	30 296	13 344	290	43 931	24 504	68 435	-	-	-	-	220	220	30 296	13 344	290	43 931	24 723	68 654
8	Volumes (10 ^{m3}) an 3 (cumulatif)	3 912	2 101	-	6 013	147	6 160	26 998	12 832	315	40 145	24 357	64 503	30 910	14 933	315	46 159	24 504	70 662	-	-	-	-	220	220	30 910	14 933	315	46 159	24 723	70 882
9	Volumes (10 ^{m3}) an 4 (cumulatif)	4 142	2 584	-	6 727	147	6 873	27 107	13 019	315	40 441	24 357	64 798	31 250	15 603	315	47 168	24 504	71 672	-	-	-	-	220	220	31 250	15 603	315	47 168	24 723	71 892
10	Volumes (10 ^{m3}) an 5 (cumulatif)	4 151	2 854	-	7 005	147	7 152	27 218	13 121	315	40 654	24 357	65 011	31 369	15 975	315	47 659	24 504	72 163	-	-	-	-	220	220	31 369	15 975	315	47 659	24 723	72 383
11	Total des revenus (000 \$) an 1	1 222	155	-	1 377	44	1 421	6 241	1 184	35	7 461	3 300	10 761	7 464	1 339	35	8 838	3 345	12 182	-	-	-	-	4	4	7 464	1 339	35	8 838	3 349	12 186
12	Total des revenus (000 \$) an 2	972	399	-	1 372	44	1 416	5 336	1 275	70	6 681	3 300	9 981	6 309	1 674	70	8 053	3 345	11 397	-	-	-	-	24	24	6 309	1 674	70	8 053	3 368	11 421
13	Total des revenus (000 \$) an 3	1 027	599	-	1 626	44	1 671	5 394	1 349	77	6 819	3 300	10 120	6 421	1 948	77	8 446	3 345	11 791	-	-	-	-	24	24	6 421	1 948	77	8 446	3 368	11 814
14	Total des revenus (000 \$) an 4	1 061	746	-	1 807	44	1 851	5 415	1 368	77	6 859	3 300	10 159	6 476	2 114	77	8 666	3 345	12 011	-	-	-	-	24	24	6 476	2 114	77	8 666	3 368	12 034
15	Total des revenus (000 \$) an 5	1 064	836	-	1 900	44	1 944	5 437	1 384	77	6 897	3 300	10 197	6 501	2 219	77	8 797	3 345	12 142	-	-	-	-	24	24	6 501	2 219	77	8 797	3 368	12 165
16																															
17	Tarif moyen (m ³) an 1	22,56	26,25		22,92	30,32	23,10	18,74	10,43	23,96	16,65	13,55	15,56	19,27	11,21	23,96	17,39	13,65	16,17					1,78	1,78	19,27	11,21	23,96	17,39	13,54	16,13
18	Tarif moyen (m ³) an 2	26,74	27,88		27,06	30,32	27,15	20,02	10,70	24,11	17,19	13,55	15,79	20,82	12,54	24,11	18,33	13,65	16,65					10,73	10,73	20,82	12,54	24,11	18,33	13,62	16,64
19	Tarif moyen (m ³) an 3	26,25	28,52		27,05	30,32	27,12	19,98	10,51	24,29	16,99	13,55	15,69	20,77	13,04	24,29	18,30	13,65	16,69					10,73	10,73	20,77	13,04	24,29	18,30	13,62	16,67
20	Tarif moyen (m ³) an 4	25,61	28,87		26,86	30,32	26,93	19,98	10,50	24,29	16,96	13,55	15,68	20,72	13,55	24,29	18,37	13,65	16,76					10,73	10,73	20,72	13,55	24,29	18,37	13,62	16,74
21	Tarif moyen (m ³) an 5	25,64	29,28		27,12	30,32	27,19	19,97	10,55	24,29	16,96	13,55	15,69	20,72	13,89	24,29	18,46	13,65	16,83					10,73	10,73	20,72	13,89	24,29	18,46	13,62	16,81